

NOUVELLES DE L'OTAN

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD • SERVICE DE L'INFORMATION • PARIS

PUBLICATION MENSUELLE

Vol. 10, n° 3 - Mars 1962

DANS CE NUMÉRO :

**Vers une Communauté Atlantique — 1
ON DEMANDE — UN CADRE POLITIQUE**

par Maurice Allais

L'EQUILIBRE DES FORCES A L'AGE NUCLEAIRE

par O.P. Araldsen

LETTRE DE REYKJAVIK

par Benedikt Gröndal

NOUVELLES DE L'OTAN

Mars 1962



Sommaire

VERS UNE COMMUNAUTÉ ATLANTIQUE. — 1

On demande : un cadre politique, par le Professeur Maurice Allais	1
L'équilibre des forces à l'âge nucléaire, par le Capitaine O.-P. Araldsen.	6

Conseil de l'Atlantique Nord.

Visite de M. Stikker aux Etats-Unis	9
Visite officielle en Belgique	9
Déclaration sur le Général Heusinger	9

Commandements et organismes de l'OTAN.

Commandement Allié en Europe	9
AGARD	9
Des généraux retournent en classe (A l'École des Langues du SHAPE).	10
Des alliés au volant.	13
Lettre de Reykjavik, par Benedikt Gröndal.	14
L'OTAN et la Presse	16

La voix de l'U.R.S.S.

Le problème de la propriété privée	18
--	----

Nos lecteurs nous écrivent.

Lettres de H. Walet, G. Finn et A. Weir	20
---	----

Documentation.

La Convention Atlantique : « Déclaration de Paris »	21
---	----

Livres.

« New Dimensions in Foreign Policy », par Max Beloff	24
« Das Mittelmeer, ein Meer der Entscheidungen », par Wolfgang Höpker	24
« Strategie der NATO - Aus der Sicht der Obersten Befehlshaber Europa »	25
Autres publications	25

Bibliographie

Divers

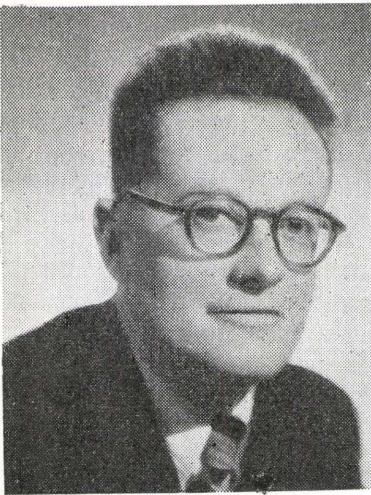
Stage pour officiers	13
« La Signification de Berlin »	28
Maquettistes : A. MORANGE et R. FOURNIER	

Les Nouvelles de l'OTAN sont publiées sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Leurs articles ne doivent pas être considérés comme exprimant les opinions du Conseil de l'Atlantique Nord ou de ses Gouvernements membres pris séparément.

ON DEMANDE — UN CADRE POLITIQUE

par

le professeur Maurice Allais



M. Maurice Allais

Le terme « Communauté atlantique » a jusqu'ici été habituellement utilisé d'une façon assez vague, à savoir pour définir un groupe de personnes liées entre elles par des traditions communes et décidées à tenir bon ensemble dans l'intérêt d'un avenir commun. Pour beaucoup cela est encore vrai, mais d'autres estiment maintenant que l'heure est proche où il faudra sceller par un contrat ce qui n'existe que par consentement. L'entrée des Etats-Unis et du Canada à l'O.C.D.E., l'évolution du Marché commun européen et les propositions du Président Kennedy au sujet d'un groupe commercial atlantique ont tous donné une nouvelle impulsion à cette tendance. M. Maurice Allais, ingénieur en chef au corps national des Mines, professeur d'économie théorique à l'Institut de statistique de Paris et directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique, fut parmi ceux qui consacrèrent un discours à ce sujet devant la Convention atlantique des Nations de l'OTAN, en janvier, à Paris. Dans les extraits qui suivent, il aborde les aspects politiques du problème. Le mois prochain, M. Anthony Duynstee, parlementaire néerlandais et auteur d'un livre sur la théorie de Keynes, examinera les aspects économiques et militaires.

UNE communauté atlantique représenterait une nouvelle étape dans le progrès de la civilisation occidentale, progrès qui, dans le passé, a consisté à régler de plus en plus les différends entre les hommes dans le cadre de structures politiques et judiciaires appropriées suivant un code et une procédure préétablis.

Nous refuser à construire une véritable communauté atlantique ce serait refuser d'appliquer les principes mêmes de notre propre civilisation, ce serait en réalité la renier.

La construction d'une communauté atlantique est, certes, rendue plus que jamais nécessaire par les dangers auxquels nous devons faire face, le danger du communisme totalitaire dans l'immédiat et celui du progrès probable de la faim et de la misère pour des centaines de millions d'hommes dans les décades à venir, mais elle se justifie avant tout par l'application des principes mêmes de notre propre civilisation. Elle serait avantageuse en elle-même par les perspectives nouvelles de toutes sortes qu'elle ouvrirait. Elle devrait être réalisée même si l'horizon qui s'ouvre devant nous n'était pas chargé de tant de nuages noirs annonciateurs de l'orage.

Pour me résumer, une communauté atlantique réelle me paraît absolument nécessaire pour trois raisons : par sa seule présence, par la force

d'attraction qui serait la sienne, elle contribuerait puissamment à disloquer l'idéologie totalitaire, déjà en grande difficulté ; en second lieu, par la force du nombre elle compenserait au moins en partie le déséquilibre des forces résultant de l'expansion démographique plus forte dans le reste du monde ; en troisième lieu, elle constituerait un progrès en soi, une source de progrès de toutes sortes, économiques et culturels, et elle représenterait une nouvelle étape de la civilisation occidentale vers un plein épanouissement.

Solutions dans un cadre élargi

Une communauté atlantique réelle impliquerait, après une nécessaire période d'adaptation :

- un marché commun atlantique ;
- une structure politique commune ;
- une citoyenneté commune.

Tout d'abord une communauté atlantique implique sur le plan économique le passage à une situation où seraient effectivement supprimés tous les obstacles artificiels, barrières douanières, contingents et restrictions de toutes sortes qui, en empêchant le libre mouvement des facteurs de production, s'opposent décisivement à leur emploi le plus efficace.

Contrairement à une opinion trop répandue, la réalisation d'un marché commun atlantique est une opération possible.

Compte tenu des différences relativement considérables de productivité et de niveaux de vie existant entre l'Europe et les Etats-Unis, la réalisation d'un marché commun atlantique pose incontestablement des problèmes d'une très grande ampleur, et il est bien certain que l'ouverture immédiate et totale des frontières aux mouvements de marchandises ne saurait être envisagée.

Les problèmes que l'on rencontre ici sont en fait de même nature que ceux que pose la suppression des barrières douanières, tarifs et contingents, en Europe. Ils se posent simplement à une plus grande échelle, mais les avantages à attendre d'une telle suppression sont également bien plus considérables.

Les études approfondies poursuivies depuis quinze ans à propos de la réalisation d'un marché commun européen montrant que ces problèmes sont techniquement solubles et qu'en réalité ils seraient même plus faciles à résoudre dans le cadre élargi de la communauté atlantique que dans le cadre restreint de la communauté européenne.

Les problèmes posés par la libération des échanges entre pays séparés par des barrières douanières sont identiques à ceux que pose un progrès considérable technique rapide. Ses avantages consistent en une élévation considérable des niveaux de vie ; ses inconvénients ne sont que temporaires ; les avantages, une fois acquis, le sont de manière permanente.

Liens économiques fragiles

Sa réalisation sera d'autant plus facile que l'intégration économique de l'Europe, étape inévitable et nécessaire, sera plus avancée. Toutefois, il ne faut pas se cacher que la création d'un marché commun atlantique pourrait entraîner des transformations très profondes (et, en fait, elle ne peut être avantageuse que si de telles transformations ont lieu). Dès lors elles ne seraient acceptables que si les pays participants étaient assurés que ces transformations auraient effectivement un caractère permanent et qu'elles ne pourraient être remises en question du jour au lendemain.

En eux-mêmes les liens économiques sont bien fragiles, et un marché commun véritable n'est réellement acceptable que si le risque n'existe pas et que tout soit remis en question du jour au lendemain. **Dès lors, toute intégration économique n'est réalisable, elle ne peut être acceptée et elle ne peut être maintenue que si un certain degré d'intégration politique est réalisée parallèlement.**

Même si tous les objectifs du Traité de Marché commun étaient atteints on serait encore bien loin d'un marché commun véritable. Si les droits de douane doivent être finalement supprimés, il est

prévu par contre que faute d'une certaine harmonisation des systèmes fiscaux, des compensations fiscales devront être perçues de façon permanente sur les différentes marchandises lorsque le marché commun aura été réalisé ; et en tout cas **aucune disposition du Traité de Marché commun ne prévoit la disparition des douanes aux frontières des six pays participants du Marché commun.**

Ce qui se passe à Bruxelles aujourd'hui doit nous convaincre des immenses difficultés que l'on rencontre dans la réalisation d'un marché commun entre nations que ne lie pas un ensemble approprié d'institutions politiques communes. En ce qui concerne la Communauté européenne du charbon et de l'acier, après huit ans d'application on est encore très loin d'un marché commun véritable.

Les leçons du passé

Il faut bien se rendre compte que même si on supposait franchis les obstacles à la constitution d'une communauté économique, des tendances autarciques extrêmement fortes existeraient toujours à l'intérieur de la communauté qui ne pourraient effectivement être surmontées que s'il y avait parallèlement communauté politique.

Le meilleur exemple que l'on puisse donner est celui de la Guerre de Sécession américaine. Alors que l'unité politique existait, de puissantes divergences d'intérêt sur le plan économique ont failli faire éclater l'Union et une guerre a été nécessaire pour rétablir l'unité. Qui peut prétendre que dans le cadre d'un simple Traité de Marché commun, les Etats américains ne se fussent séparés définitivement en deux groupes distincts ?

On réalise insuffisamment que les progrès constatés en Europe ont été favorisés presque constamment jusqu'ici par un climat de haute conjoncture. Qui peut prétendre que si une profonde dépression survenait, les liens établis ne sauteraient pas très rapidement et que les forces égoïstes du nationalisme ne l'emporteraient pas sur tout souci de cohésion européenne ?

Qui ne voit clairement que sur le plan économique atlantique nos objectifs les plus extrêmes ne tendent aujourd'hui qu'à rétablir partiellement la situation de liberté économique qui existait avant 1913 ? Qui ne voit combien les liens économiques qui liaient alors les différentes nations de l'Occident étaient fragiles dès lors que rien sur le plan politique ne venait les compléter ?

Cette nécessité est éloquemment mise en évidence par l'échec total de tous les efforts faits entre les deux guerres pour rétablir la liberté du commerce. Dans de multiples occasions, les conférences d'experts avaient toujours été unanimes pour recommander la libération du commerce international. Néanmoins, et bien que les circonstances aient toujours été relativement favorables, puisque la politique de planification autoritaire des Etats ne s'était alors développée que relativement peu, les résultats

obtenus ont toujours été nuls. Tout au contraire, l'autarcie n'a fait que progresser peu à peu.

La raison en était essentiellement, on ne saurait trop le souligner, que les gouvernements nationaux étaient toujours restés entièrement maîtres de leur politique et qu'aucune délégation de pouvoirs n'avait été consentie ni même envisagée dans le domaine économique à une autorité internationale.

L'expérience amère du passé doit nous servir de leçon pour l'avenir. Nous nous devons d'analyser soigneusement les raisons pour lesquelles les efforts faits dans le passé pour supprimer les obstacles à la libre circulation des facteurs de production ont échoué et d'en tirer les enseignements nécessaires à notre action. Nous devons nous rappeler qu'il est vain d'espérer quoi que ce soit d'efficace et de stable dans le cadre d'accords entre Etats nationaux toujours susceptibles d'être dénoncés.

Il est d'ailleurs douteux que l'on puisse efficacement préparer une certaine intégration politique en commençant par l'intégration économique. Une telle intégration économique constitue en effet le meilleur moyen de renforcer la conscience qu'ont d'eux-mêmes les différents intérêts nationaux et, par suite, de compromettre, peut-être irrémédiablement, l'avenir d'une communauté réelle et par là même notre avenir. A mon avis, l'union politique doit précéder, et pour le moins accompagner, l'union économique. C'est là une condition essentielle. Il faut absolument détourner l'opinion publique de la dangereuse illusion suivant laquelle une communauté économique à elle seule peut préparer la voie à une réelle communauté politique.

Une structure politique commune

Du point de vue politique, l'existence d'une communauté atlantique implique que soient étendus au domaine atlantique les principes de la démocratie politique tels qu'ils sont appliqués dans chacun de nos pays.

Une telle solution implique que les nations participantes acceptent de régler leurs différends dans le cadre d'une communauté plus vaste et sur la base d'une loi commune acceptée d'un commun accord, selon une procédure établie à cette fin.

Une telle solution implique également que les nations participantes acceptent et se proposent de prendre comme objectif final, d'une part l'institution d'une citoyenneté commune n'entraînant pas la perte de la nationalité d'origine et, d'autre part, la constitution d'une autorité politique commune organisée sur la base démocratique, disposant de pouvoirs **limités mais réels**, et tirant directement son pouvoir du suffrage universel. La constitution d'une telle communauté politique entraîne elle-même le transfert à cette autorité de certains des droits souverains des Etats.

Quatre points me paraissent devoir être particulièrement soulignés.

Tout d'abord, au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, la règle de l'unanimité, le principe du veto doit être abandonné. Cette règle conduit à l'inefficacité et à la paralysie... **A la règle de l'unanimité doit être substituée une règle de décision suivant une majorité qualifiée.**

En second lieu, une commission de l'OTAN analogue à celle de la CEE doit être créée pour préparer et mettre en œuvre les décisions de l'autorité commune. Mais il convient de faire en sorte que les membres de cette commission soient choisis suivant une procédure qui en fasse réellement les représentants de la Communauté atlantique et **non** les représentants de chaque nation. A cet effet, chacun des membres de la commission devrait être élu par les représentants du Conseil, à partir d'une liste comprenant au moins cinq ou six personnalités, proposée par chaque gouvernement national. Ainsi le ou les membres français de la commission seraient choisis par les membres non français du Conseil au sein d'une liste proposée par le gouvernement français. De la sorte, une indépendance minimum pourrait être assurée aux membres de la commission.

En troisième lieu, une assemblée parlementaire de l'OTAN devrait être créée, et elle devrait être élue au **suffrage universel direct**, avec par exemple un représentant par million d'habitants. Là est le pas véritablement décisif que le congrès européen de La Haye, après des discussions passionnées, a refusé de franchir en 1948. Ce mode d'élection a heureusement été prévu explicitement dans le Traité de Marché Commun neuf ans plus tard en 1957. On ne peut que regretter qu'il n'ait pas encore été mis en application, car de là dépend sans aucun doute la formation réelle d'une Communauté Européenne réelle.

Enfin, l'établissement, **parallèlement à la citoyenneté nationale**, d'une citoyenneté atlantique commune, doit être considérée comme une mesure indispensable pour la réalisation d'une communauté atlantique réelle...

L'objection de la souveraineté nationale

Toutes les mesures que je viens d'énumérer, si elles étaient adoptées, entraîneraient naturellement une certaine renonciation au principe de l'autonomie nationale illimitée. Mais **en réalité la portée effective de cette renonciation, en tout état de cause nécessaire, est beaucoup moins grande qu'elle ne peut paraître à première vue.**

Tout d'abord, on ne saurait trop souligner qu'en fait les différentes nations de l'Occident ont **déjà** renoncé à une certaine partie de leur souveraineté nationale. Qui peut valablement soutenir que l'Allemagne à Berlin, la Belgique au Congo, la France en Algérie, les Etats-Unis à Cuba, peuvent mettre en œuvre, sans tenir compte de la position de leurs partenaires dans l'Alliance atlantique, toute politique de leur choix ?

Mais cette renonciation, si effective qu'elle soit, ne sert à rien, car elle s'exerce dans la confusion, le désordre et la méfiance réciproque. Elle est purement négative et excluant toute action commune réelle elle est pratiquement dépourvue d'efficacité.

Dès lors, pour chacune des nations de l'Occident, les inconvénients d'une renonciation au principe de la souveraineté nationale illimitée sont effectivement ressentis, mais sans que cette renonciation permette d'obtenir les avantages considérables qui, dans le cadre d'une construction politique commune, pourraient en être retirés.

Une certaine renonciation à notre souveraineté a déjà été consentie « de facto », mais comme cette renonciation n'a pas été faite « de jure », elle l'a été sans utilité réelle et son seul effet est notre paralysie commune. Il serait inutilement cruel de rappeler ici les affaires de Suez, de Cuba, du Congo et de l'Algérie.

En second lieu, ce qui est en question ce n'est pas tant un abandon de la souveraineté nationale qu'une délégation par les citoyens eux-mêmes d'une partie de leurs droits imprescriptibles à une autorité politique supérieure. Il n'y a aucunement abandon, mais transfert. L'objectif réel, ce n'est pas la souveraineté nationale en soi, c'est essentiellement la prospérité matérielle, la sauvegarde des libertés politiques fondamentales, la paix et finalement, comme le souligne excellemment la constitution américaine, le bonheur des citoyens. Ce qu'il faut rechercher dès lors, c'est l'édifice politique le plus approprié pour sauvegarder ces fins essentielles et dans la mesure même où une certaine communauté politique du monde atlantique peut mieux y réussir que nos propres institutions nationales, n'est-il pas de l'intérêt de tous les citoyens des nations atlantiques d'en soutenir la réalisation ?

En troisième lieu, dans un agencement politique commun, les menaces effectives à l'indépendance réelle des pays participants sont bien moins grandes qu'on ne pourrait le supposer d'après la lettre du droit.

Le fonctionnement de la CECA, par exemple, a mis parfaitement en évidence que lorsque les intérêts fondamentaux d'un pays participant étaient en cause, les autres pays ont toujours renoncé à l'application littérale du Traité, car chaque pays réalise parfaitement que s'il fait preuve aujourd'hui d'une compréhension insuffisante des difficultés du voisin, il pourra lui-même demain faire l'objet de la même incompréhension. En tout état de cause, la menace toujours possible d'une sécession éventuelle est toujours suffisante pour empêcher quelque application exorbitante de la lettre des Traités.

En quatrième lieu, un des principes essentiels de notre civilisation commune, c'est le règlement pacifique des différends suivant un code et une procédure préétablis. Dès lors la délégation d'un certain nombre de pouvoirs limités, mais réels, à

une autorité politique commune apparaît comme une conséquence nécessaire des principes mêmes de notre civilisation.

L'intérêt des Américains

Du point de vue américain le plus strict je voudrais simplement souligner deux points.

Tout d'abord, le danger existe très réellement d'une orientation autarcique et nationaliste de l'Europe. La tentation est très grande pour les Européens de s'enfermer dans une Communauté qui leur soit propre, et peut être même de constituer une Troisième Force, comme tant d'Européens n'ont cessé de le proposer dans ces dernières années. Or, qui ne voit qu'une telle organisation autarcique serait finalement très désavantageuse aux intérêts des Etats-Unis ? Qui ne voit qu'une telle coupure de l'Occident en deux blocs séparés laisserait les Etats-Unis dangereusement isolés ?

En second lieu, qui peut dire ce que serait la réponse du peuple américain si la question lui était clairement posée de choisir clairement entre le fardeau de dépenses militaires sans cesse croissantes et le démantèlement rapide de l'idéologie communiste, de choisir entre la légalisation d'un certain abandon de la souveraineté nationale déjà effectué en fait et des décisions désespérées, comme la construction par chaque famille d'un abri anti-atomique qui au plus en cas de guerre atomique ne lui donnerait que quelques années de plus à vivre dans un pays dévasté.

Qui peut nier l'impact extraordinaire qu'aurait sur le monde soviétique la décision de créer une communauté atlantique ouverte. Ma conviction est que l'idéologie communiste ne pourrait longtemps survivre à une telle décision. Nous autres Européens, après deux guerres « suicide », avons commencé à comprendre que peut-être il y avait quelque chose d'erroné et de dangereux dans le mythe de la souveraineté nationale illimitée. Puissent nos amis américains le comprendre également avant qu'il ne soit trop tard !

L'intérêt des Européens

Les craintes des Européens à l'égard d'une éventuelle Communauté Atlantique ne sont pas moindres que celles des Américains ; elles sont même probablement plus fortes.

Paralysés par je ne sais quel complexe d'infériorité, travaillés qu'ils sont par une propagande anti-américaine habile, qui est loin d'être le fait des seuls communistes, les Européens redoutent d'être dominés par les Etats-Unis.

En fait, sur le plan politique, les craintes de certains Européens de voir les Etats-Unis dominer une communauté atlantique sont injustifiées. Sur le plan de la population, des ressources matérielles, des compétences culturelles et de l'expérience, les Etats-Unis ne pourraient en aucune façon dominer dans une telle communauté les autres pays associés. En réalité, on aboutirait à un équilibre

mutuel des pouvoirs des différents membres de la communauté atlantique qui empêcherait la prédominance de toute nation comme la formation de tout gouvernement totalitaire.

Les craintes communes des Américains et des Européens sont en réalité de bien peu de poids si on les compare à l'importance de ce qui est en jeu.

L'objection du Tiers-Monde

Si la décision est prise par les nations atlantiques de s'engager résolument dans la voie d'une communauté atlantique véritable, elles seront certainement accusées de le faire dans le souci égoïste de sauvegarder leurs intérêts exclusifs.

Si réel qu'il soit il me paraît en réalité bien moins grand qu'il ne peut paraître à première vue.

Tout d'abord si, comme j'en ai la conviction, une troisième guerre mondiale pouvait être évitée, au moins pour une ou deux décades, par notre décision de gérer nos affaires communes en commun, une telle décision se trouverait finalement décisivement avantageuse à l'humanité tout entière en la sauvant probablement de la destruction nucléaire.

En tout état de cause l'aide que l'Occident pourra apporter au Tiers-Monde ne pourra être véritablement à l'échelle de ses besoins réels que si l'économie des nations atlantiques est rendue aussi efficace qu'il est possible, et cette efficacité ne peut être atteinte que dans le cadre d'une communauté véritable.

Enfin, la communauté que nous devons construire doit rester ouverte. Elle doit pouvoir inclure ultérieurement, suivant un processus convenable, les autres nations partageant les mêmes idéaux et réellement attachées aux mêmes principes démocratiques. Mais pour le moment nous devons être réalistes et, comme M. Roper le soulignait, commencer là où il est effectivement possible de commencer.

Diversités nationales

Face à la possibilité d'une Communauté Atlantique qui résoudrait avantageusement pour nous la plupart de nos problèmes, la seule question essentielle est celle de la sauvegarde de nos diversités nationales.

Nous sommes tous passionnément attachés à notre sol, à notre langue, à nos coutumes, à nos diversités, dans la pleine conviction où nous sommes que le maintien de ces diversités est essentiel.

La civilisation occidentale, je l'ai rappelé, repose sur le respect des diversités. Ce sont ces diversités qui lui ont permis d'être ce qu'elle est, et de réaliser des progrès sans précédent. Ces diversités résultent elles-mêmes du principe fondamental du respect de la personnalité humaine en tant que telle, qui est à la base même de notre civilisation commune.

Malheureusement, face à une idéologie simplificatrice, à un monde dont l'organisation est fondée sur le principe totalitaire, négation même de la diversité, une décentralisation excessive, une diversification trop poussée, représentent dans la guerre implacable qui nous est livrée un lourd handicap.

Pour une grande part nous nous méfions justement de l'aventure et du voisin, mais il reste à savoir si en refusant de renoncer à l'accessoire nous ne serons pas finalement conduits à perdre l'essentiel.

Dès lors, pour maintenir les diversités de l'Occident dans ce qu'elles ont d'essentiel, il est nécessaire d'y renoncer dans ce qu'elles ont de stérilisant. Les diversités essentielles ne pourront être maintenues que si face au monde totalitaire le monde atlantique réussit dans le cadre de son idéologie commune à mettre en œuvre efficacement une politique commune.

De là il résulte cette conclusion que pour sauvegarder ses diversités nécessaires, fondement même de la civilisation occidentale, le monde atlantique doit s'organiser dans le cadre d'institutions communes.

La seule question est dès lors la suivante : **Est-il possible d'arriver à définir des liens institutionnels préservant efficacement les diversités nationales dans ce qu'elles ont d'essentiel, tout en assurant l'efficacité de l'action commune pour la défense des intérêts communs ?**

Est-il possible de trouver quelque agencement politique qui puisse répondre à la crainte des petites nations d'être dominées par les grandes et des grandes d'être paralysées par les petites ?

La réponse à donner à cette question me paraît pouvoir être affirmative. L'exemple des États-Unis, du Canada et de la Suisse démontre que l'organisation d'une réelle communauté, fondée sur les principes généraux d'une Société libre est effectivement réalisable et combien elle est démocratique.

Une expérience historique séculaire montre d'ailleurs que seule une telle organisation politique peut offrir aux peuples les garanties les plus sûres pour préserver leur liberté véritable, leur mode de vie particulier et leur propre civilisation. Lorsqu'elle est démocratique, plus la communauté est large, et plus elle contrarie les tendances totalitaires. Un des fondements de la démocratie, c'est la séparation et l'équilibre des pouvoirs, et il n'y a pas d'organisation démocratique concevable de peuples libres sans une telle séparation et un tel équilibre.

En réalité, seule une telle organisation peut aujourd'hui assurer la sauvegarde réelle d'un vrai patriotisme. L'union des peuples libres de l'Atlantique est devenue aujourd'hui la seule garantie de leurs autonomies nationales, et ce n'est qu'en surmontant leurs divisions et en renonçant à une souveraineté absolue qui n'est plus que fictive qu'ils sauveront leur diversité.



Le Capitaine Araldsen

L'ÉQUILIBRE DES FORCES A L'AGE NUCLÉAIRE

par le Capitaine O. P. Araldsen

Chef de la Section pour la Protection de la pêche au Quartier Général de la Marine royale norvégienne et auteur de nombreux articles sur la politique de défense et sur les questions navales.

LA stabilité d'un corps est fonction de l'équilibre des forces qui exercent une influence sur lui. C'est ainsi que la sécurité d'une embarcation ou d'un avion dépend de l'équilibre entre les différentes forces de la nature et les forces contraires d'égale importance qui l'animent. Ainsi s'obtient la stabilité, condition d'une navigation sûre. De même, dans les relations internationales, l'équilibre politique et militaire entre les nations est la condition préalable d'une situation stable et pacifique. La faiblesse militaire de certains Etats par rapport à d'autres est un exemple du contraire et met en danger la paix mondiale. Tant qu'on peut maintenir un équilibre clairement défini, il est possible d'éviter la guerre, mais l'équilibre des forces politiques et militaires a toujours été difficile à maintenir. L'un des partenaires augmente habituellement ses forces — comme l'a fait par exemple l'Allemagne avant la deuxième guerre mondiale — tandis que l'autre reste à la traîne — comme la Grande-Bretagne et la France à la même époque. Nous savons tous quel a été le résultat de cette rupture de l'équilibre entre les forces. Nous connaissons également le rôle qu'a joué l'Union Soviétique pour déterminer cette rupture avant la deuxième guerre mondiale. Ce n'est qu'après avoir fait pencher la balance de son côté d'une façon décisive par son alliance avec l'URSS qu'Hitler s'est décidé à frapper.

Quand la guerre est devenue un état de fait, la même politique s'applique mais elle est plus facilement discernable du côté opposé. Dans les situations stratégiques et tactiques, il importe de saisir le moment où l'ennemi n'est pas sur ses gardes, où il a perdu l'équilibre pour l'attaquer, par exemple, avant qu'il ait pu mobiliser. Le défaut de la cuirasse c'est le moment où l'ennemi ne peut plus équilibrer ses diverses forces. Les attaques par sur-

prise qui précèdent une déclaration de guerre offrent la meilleure chance de détecter le point faible de l'ennemi. Une attaque de front, ou quand il y a équilibre entre les forces combattantes, conduit à un affaiblissement réciproque et à la décimation. Un stratège digne de ce nom s'efforcera toujours d'éviter cette forme d'opération militaire.

Les leçons de l'histoire

Il est évident qu'un déséquilibre se produira si l'un des intéressés laisse l'autre acquérir des armes modernes sans en faire autant lui-même pour une raison ou une autre. L'histoire militaire nous a appris la différence qui existait entre la puissance de feu des armes qui se chargent par la bouche ou par la culasse et nous a montré ce qu'il est advenu des forces qui n'avaient pas adopté des armes modernes. La tentative faite par l'Éthiopie en 1935 d'arrêter les forces de Mussolini avec du matériel démodé nous apparaît aujourd'hui comme une bataille hautement inégale et sans espoir. L'expérience de la Norvège à cet égard, en 1940, a également laissé des traces. Que se passe-t-il donc maintenant après l'apparition des armes nucléaires ? Mesurées dans l'unité de force de frappe (tonne, kilotonne ou mégatonne), qui sert habituellement à évaluer le potentiel militaire, cela signifie que nos forces nationales, équipées d'armes classiques seraient inférieures à celles d'un futur adversaire éventuel qui emploierait l'arme nucléaire. De fait, notre infériorité serait bien plus grave qu'elle ne l'était devant l'attaque allemande, en 1940, ou que ne l'était celle de l'armée éthiopienne face aux troupes de Mussolini, en 1935. Il est absolument impossible d'établir des rapports militaires équilibrés si un seul adversaire possède des armes atomiques.

Il va sans dire que le Bloc communiste a étudié de très près la politique de l'équilibre des forces. Il est particulièrement intéressant de noter ce que disait à ses élèves, dès 1931, le Professeur Manuilsky, Directeur de l'École de guerre de Moscou et un des maîtres de Khrouchtchev : « Le combat final et décisif entre le communisme et le capitalisme est inévitable. Actuellement, nous ne sommes pas encore assez forts pour cette bataille. L'heure sonnera d'ici vingt à trente ans. Pour être victorieux, nous devons jouer de l'élément surprise. La bourgeoisie conservatrice doit être doucement bercée et endormie. Nous commencerons par lancer la plus trompeuse offensive de paix que le monde ait jamais connue. Les Etats capitalistes, crédules et décadents, dériveront avec fatuité vers leur propre anéantissement. Ils tomberont dans le piège de l'amitié apparente. Dès que leurs facultés de défense seront atteintes, nous leur assènerons le coup de poing fatal ».

Réévaluer la politique

Cette voie, qui a été frayée par les fondateurs du Communisme, cette notion qui a été serinée par les professeurs et conférenciers dans les écoles militaires et civiles depuis des dizaines d'années, ne peuvent que déterminer une concentration toujours croissante des forces dans le camp communiste. Vue à la lumière de l'histoire mondiale, la route qui mène à la puissance n'est pas inconnue pour une nation qui possède un territoire et une population d'une importance suffisante pour lui permettre de conquérir sa place de grande puissance. Pour le Communisme, ce but a été étendu à la conquête de l'hégémonie mondiale. Il ne faut pas trop prendre au mot les prédictions du Professeur Manuilsky en ce qui concerne le délai qu'il a fixé. Il convient néanmoins de souligner que nous sommes maintenant arrivés au moment où pourrait se produire cette bataille suprême et décisive entre le capitalisme et le communisme, selon les dires du professeur. Mais ce règlement définitif est en tous cas différé. L'Union Soviétique s'est faite le promoteur d'une politique de coexistence avec les Etats capitalistes.

On peut se demander si cette politique de coexistence ne constitue pas un premier pas dans la réalisation du plan de Manuilsky : la plus trompeuse offensive de paix qu'ait jamais connue le monde. Cette possibilité n'est pas à négliger mais nous avons des raisons de croire le contraire. A l'époque où les fondateurs du Communisme dressaient leurs plans pour atteindre à la suprématie mondiale, les armes nucléaires n'existaient pas. Les hommes qui forgeaient l'idéologie communiste ne pouvaient pas soupçonner l'évolution des progrès dans le domaine de la physique nucléaire. Tous les plans d'acquisition de la suprématie mondiale reposaient sur les armes classiques et sur leur dévelop-

pement graduel. Si les armes conventionnelles seules avaient la suprématie actuellement, les prédictions du professeur eussent été étonnamment exactes. Le point culminant que représente l'arme nucléaire dans l'évolution des progrès techniques en matière d'armement et la destruction qu'elle peut causer ont amené les promoteurs de l'idéologie communiste à reconsidérer leur politique. Ce qui était vrai pour les armes classiques ne l'est plus quand il s'agit d'armes nucléaires.

Limite de tolérance

D'après les données de la physique et d'expériences directes, il a été clairement établi que l'accession à la suprématie mondiale ne peut reposer sur l'emploi de l'arme nucléaire. Déchaîner des forces destructives du genre nucléaire contre un ennemi qui en possède lui-même et a donc le pouvoir de riposter, équivaldrait à pousser un bouton pour déclencher un tremblement de terre qui dévasterait votre propre pays également. L'homme sait d'instinct comment éviter les situations désespérées et quiconque connaît la capacité de destruction des armes nucléaires comprendra que nous nous trouvons ici devant des forces qui ne peuvent se comparer qu'à celles responsables des grands cataclysmes naturels. Il y a une limite aux forces auxquelles l'homme est capable de résister : à savoir au point où l'homme se trouve face à face avec les grands cataclysmes contre lesquels tous ses efforts sont vains. Nous sommes actuellement, en ce qui concerne l'évolution technique des armes, à cette limite de tolérance, c'est-à-dire placés entre la puissance de destruction des armes classiques, acceptable au besoin, et ce que l'on ne peut accepter : la puissance de destruction des armes nucléaires.

La nature humaine est encline à combattre tous les obstacles qui l'empêchent d'atteindre le but qu'elle s'est fixé. Les armes conventionnelles n'ont pas eu jusqu'à présent une force de dissuasion suffisante pour changer cet état de choses, comme le prouve l'histoire passée de l'Europe, dont l'une des caractéristiques est la croyance de chaque Etat en sa propre puissance et sa sous-estimation de celle des autres. En bref, jusqu'à maintenant chacun a pensé qu'aucun autre Etat n'était capable de susciter des difficultés d'une ampleur telle qu'elles ne puissent être surmontées. La guerre a été reconnue comme la poursuite de l'activité politique par d'au-



tres moyens et non pas comme un moyen de destruction réciproque. De grandes puissances sont passées au premier plan, puis ont reculé du fait d'une guerre gagnée ou perdue. La guerre était un instrument permettant au pouvoir de changer de mains, et une source de profits financiers. La première et la deuxième guerres mondiales en sont la démonstration. Au cours de ces deux périodes d'hostilités, les armes classiques sont devenues si efficaces que ce ne furent plus le vainqueur et le vaincu qui changèrent de rôle. Mais les nations les moins impliquées dans la guerre tirèrent les marrons de feu.

Vitalité de l'Europe

Aujourd'hui, la civilisation européenne séculaire est réduite à un état d'incapacité parce que les grandes puissances ne se sont rendu compte de ce fait que trop tard : l'Allemagne est divisée en deux, tandis que la Grande-Bretagne et la France sont sérieusement affaiblies. Néanmoins, l'ancienne civilisation européenne donne encore des signes évidents de sa vitalité ; non seulement pour se détruire elle-même, comme certains le prétendent, mais également pour chercher des voies nouvelles. La culture européenne offre des possibilités d'évolution que n'a jamais présenté aucune autre forme de civilisation. Le Communisme — nous ne devons pas l'oublier — est le fils légitime de la civilisation européenne. C'est l'évolution des faits au sein de la collectivité européenne au premier siècle de l'industrialisme qui a créé le sol fertile d'où est né le matérialisme historique et par voie de conséquence le Communisme.

On peut aimer le Communisme, ou ne pas l'aimer. Mais il fallait une collectivité européenne pour le créer et le façonner. De même, une collectivité européenne était nécessaire pour donner naissance au Protestantisme. Il y a certains points de ressemblance entre ces deux mutations idéologiques de la civilisation européenne. Toute mutation, qu'elle soit de caractère idéologique ou biologique, rencontre des résistances et doit prouver sa raison d'être dans la lutte pour la survie du plus apte. Si l'être chez qui se manifeste cette mutation ne peut tenir sa place à égalité avec des sujets qui ont déjà passé à la pierre de touche, il devra bientôt succomber. Le Protestantisme, issu de l'évolution qui s'est produite au sein de l'Eglise catholique romaine, n'a pas fait exception à cette règle. Un temps considérable s'est écoulé avant que ne s'institue entre les deux communautés religieuses un « modus vivendi » de coexistence. Les guerres religieuses qui se sont déroulées en Europe le prouvent abondamment.

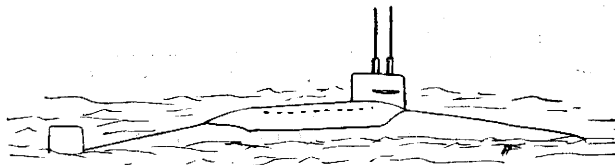
Les contrastes frappants entre la civilisation occidentale et le Communisme peuvent être qualifiés de conséquences naturelles de l'évolution qui s'est produite. Dans ce contexte historique, le règlement final et décisif du genre prédit par Manuïlsky peut sembler inévitable. Mais ici encore, l'arme nu-

cléaire a son mot à dire : ce qui s'applique aux armements classiques ne tient plus devant l'arme atomique.

La civilisation européenne, au sens le plus large du terme, comprend aujourd'hui l'URSS à l'un des extrêmes et les Etats-Unis à l'autre, avec l'Europe elle-même comme couche intermédiaire. Cette civilisation se trouve maintenant devant l'épreuve suprême. Dans l'éventualité d'un conflit entre les deux puissances extrêmes de la civilisation européenne, la situation serait bien plus grave que par le passé. Point n'est besoin d'avoir beaucoup d'imagination pour comprendre que dans une guerre atomique, chacun serait le vaincu. Les deux dernières guerres européennes, où ne furent employées que des armes classiques, ont eu pour résultat que vainqueurs et vaincus ont perdu leur rang de grandes puissances. A l'issue d'une guerre atomique, non seulement l'un des participants au sein de la civilisation européenne resterait sur le champ de bataille, les reins brisés — comme l'Allemagne après la deuxième guerre mondiale — mais toute la structure fondamentale de cette civilisation, de Washington à Moscou, serait réduite à néant. Il appartiendrait alors à d'autres pays de rechercher quelles étaient les qualités extraordinaires de la civilisation européenne qui ont entraîné son autodestruction.

On commence peu à peu à comprendre que les armes nucléaires ne conviennent pas aux conquêtes victorieuses sur notre planète limitée. En revanche, pour la conquête de l'espace elles seront tôt ou tard, sous une forme domestiquée, indispensables. Le temps aidant, les hommes finiront par le comprendre.

Rien ne permet de croire, en l'état actuel de l'évolution du Communisme, qu'un scrupule quelconque empêcherait l'anéantissement de l'Europe occidentale et des Etats-Unis. Toutefois, savoir que des forces de rétorsion peuvent semer la dévastation dans les pays du Bloc oriental peut faire réfléchir. Aussi longtemps que l'équilibre sera maintenu entre ces forces, la raison et l'instinct de conservation exigent que la guerre soit évitée. Au cas où les pays de civilisation européenne occidentale, mus par une forme décadente d'idéologie, concentreraient leurs efforts unanimes au bannissement de l'arme atomique, alors cet équilibre des forces disparaîtrait. Ainsi s'accomplirait la prédiction de Manuïlsky, selon laquelle les Etats bourgeois du monde occidental dériveraient béatement vers leurs propre destruction.



CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

Visite de M. Stikker aux Etats-Unis.

M. Dirk U. Stikker, Secrétaire Général de l'OTAN, a effectué l'une de ses visites périodiques aux Etats-Unis du 5 au 10 février. Après une heure à la Maison Blanche pour passer en revue « tous les aspects de la politique de défense », il a déclaré que le Président Kennedy a réagit d'une façon « tout à fait positive » devant certaines de ses propositions. Pendant son séjour à Washington, il a aussi eu des entretiens avec plusieurs autres personnalités américaines, dont le Secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk et le Secrétaire à la Défense, M. McNamara.

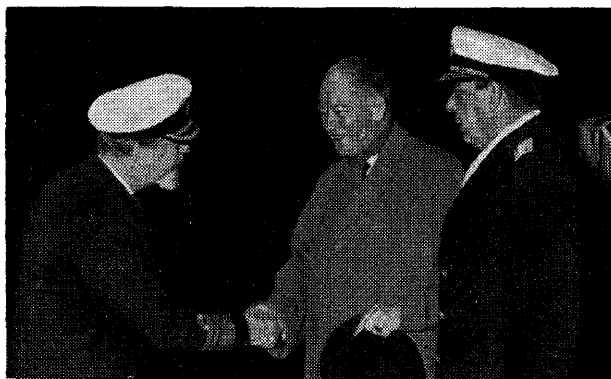
Ses pourparlers avec M. Rusk ont porté sur la question d'une force nucléaire défensive de l'OTAN et M. Stikker a dit aux journalistes que « le plus important est que les Européens participent aux discussions et en partagent la responsabilité. Chaque Premier Ministre doit exposer le point de vue de son pays afin d'en arriver à une opinion unanime ». Avant de regagner Paris, le Secrétaire Général a été reçu par l'Amiral Robert L. Dennison au Quartier Général du SACLANT à Norfolk, en Virginie.

Visite officielle en Belgique.

Invité par le gouvernement belge, M. Stikker effectuera ce mois-ci sa première visite officielle en Belgique en sa capacité de Président du Conseil Atlantique et de Secrétaire Général de l'OTAN. Au cours de cette visite, qui aura lieu du 21 au 24 mars, M. Stikker sera reçu par le Roi Baudouin et aura des consultations politiques avec le Premier Ministre belge, M. Théo Lefèvre, et avec les membres de son gouvernement.

Déclaration sur le Général Heusinger.

Communiqué de l'OTAN du 25 janvier :
« Le Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a pris connaissance avec indignation des attaques calomnieuses et réitérées lancées contre le Général Heusinger, Président du Comité Militaire de l'OTAN en session permanente. Il considère que ces attaques sont dépourvues de tout fondement et ne constituent de ce fait qu'une manœuvre de la propagande soviétique soutenue comme à l'ordinaire par les autres gouvernements et partis communistes. Après avoir soumis cette question au Conseil de l'Atlantique Nord, le Secrétaire Général, avec le plein accord du Conseil, exprime son entière confiance en la personne du Général Heusinger ».



Accompagné de l'amiral Dennison, commandant suprême allié de l'Atlantique, M. Dirk U. Stikker, secrétaire général de l'OTAN, serre la main du vice-amiral Evans, adjoint du SACLANT, pendant sa visite aux U.S.A.

(Photo Commandement Atlantique de l'OTAN)

COMMANDEMENTS ET ORGANISMES DE L'OTAN



COMMANDEMENT ALLIÉ EN EUROPE

Conférence aérienne.

Une conférence des chefs militaires des Forces aériennes en Europe a eu lieu récemment au Quartier Général de la 4^e Force Aérienne Tactique Alliée, sur la base de Ramstein, en Allemagne. Placée sous la direction du Général Samuel E. Anderson, Adjoint Air du Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, cette réunion avait pour but d'examiner les doctrines, les plans et les projets ayant un intérêt commun pour les opérations aériennes en Europe. Des officiers supérieurs de l'Etat-Major aérien du SHAPE, des hauts commandements régionaux et des Forces Aériennes Tactiques Alliées ont assisté à cette conférence.

AGARD

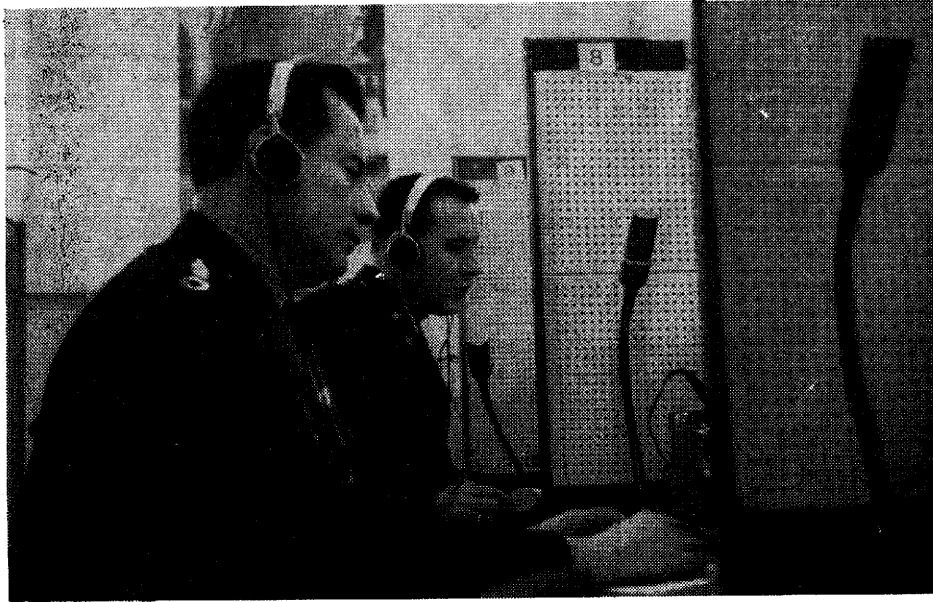
Groupe de Travail de Combustion et Propulsion.

Le Groupe de Travail de Combustion et Propulsion de l'AGARD tiendra son 5^e colloque au cours de la semaine du 9 avril 1962, à Braunschweig (Allemagne). Depuis sa création ce Groupe de Travail a tenu un Colloque tous les deux ans. Le dernier en date a eu lieu en avril 1960 à Milan (Italie) et avait pour thème « Les Moteurs atmosphériques à grand nombre de Mach ». Le thème retenu pour la prochaine réunion est celui des « Problèmes de hautes températures ». Il sera traité d'une manière très large et portera sur les moteurs atmosphériques aussi bien que sur les moteurs-fusées et autres systèmes de propulsion d'invention récente. Quelque deux cent cinquante chercheurs et ingénieurs représentant la plupart des pays de l'OTAN participeront à ces séances.

DES GÉNÉRAUX RETOURNENT EN CLASSE

A L'ÉCOLE DES LANGUES DU SHAPE

par John S. HODDER



◀ *La voix de son maître. Des magnétophones spéciaux avec des rubans à double bande permettent aux élèves d'écouter une phrase et puis de l'enregistrer à nouveau.*

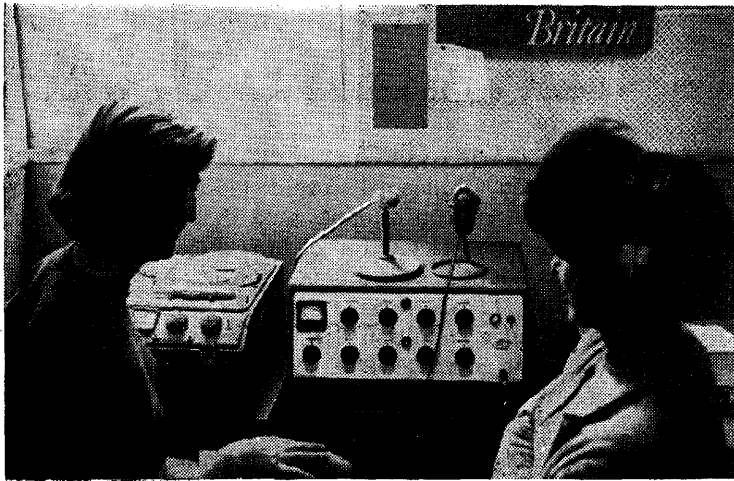


◀ *Il faut faire de gros efforts pour entendre certains sons. Grâce à l'audiomètre, les faiblesses auditives de chaque élève sont enregistrées automatiquement.*

AU fond d'un des longs et étroits couloirs du Quartier Général des Forces Suprêmes Alliées, près de Paris, se trouve un laboratoire. Ce dernier n'a rien de scientifique, mais s'occupe uniquement de l'art pur et simple (c'est, du moins, ce que nous croyions) d'enseigner les langues. On l'appelle un laboratoire parce que... eh bien, parce que c'en est un.

La pièce est équipée d'appareils aux noms étranges, en face desquels le traditionnel professeur armé d'une craie et d'un tableau noir se demanderait s'il ne sera pas le prochain sur la liste de ceux à être remplacés par un bouton; ces appareils sont : un « Laboratory Monitoring Console » (meuble d'écoute du laboratoire), un « Octave filter » (filtre d'octaves), un audiomètre et une oreille électronique, auxquels doit venir s'ajouter un « Sound Stretcher » (élongateur de sons).

Avec ce dernier appareil, le système d'enseignement du SHAPE sera complet. C'est un système révolutionnaire, que l'on appelle audiovisuel,



Les tons varient selon les langues. Pour que l'élève sache s'il doit élever ou baisser le ton et le rythme de sa voix, il utilise une « oreille électronique ».

« Vous distiez ? » Le directeur de l'école, M. van Teslaar, peut contrôler le progrès de ses élèves grâce au « meuble d'écoute du laboratoire ».



l'un des plus avancés d'Europe et, peut-être, du monde.

Le directeur de cette école est M. Amiel van Teslaar, 37 ans, originaire de Boston et diplômé de l'Université de Harvard. Avant d'entrer au SHAPE, il était Conseiller pédagogique de l'Armée américaine en Europe.

On compte parmi ses « élèves » une dizaine de généraux à cinq étoiles qui, une fois par semaine environ, prennent rendez-vous par téléphone, afin que leur arrivée inopinée dans la classe n'embarrasse pas les simples soldats.

L'élève le plus distingué de l'école a été, jusqu'à ce jour, l'ancien Président Dwight D. Eisenhower. Cela remonte à 1951, lorsque « Ike » devint le premier Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe. « Je n'étais pas encore là », nous a dit M. van Teslaar, « mais de l'avis de tous, le Président fit de bons progrès en français ».

Le Général Norstad, Commandant Suprême actuel, s'intéresse beaucoup à l'école et se renseigne souvent sur les progrès réalisés. Sa femme y assiste régulièrement.

L'école donne des cours d'anglais et de français — toutes deux langues officielles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord — ainsi que

des cours du soir pour ceux qui ont le courage d'apprendre le russe.

Sur les 500 élèves inscrits, 400 viennent régulièrement. Le personnel se compose du directeur et de dix professeurs — cinq pour chaque langue. Les cours de russe sont faits par deux professeurs qui y consacrent leur temps libre.

Il n'existe pas de classes à proprement parler, les élèves ne pouvant venir que lorsqu'ils en ont le temps. « Mais si un soldat assiste régulièrement aux cours pendant quatre mois », dit M. van Teslaar, « il doit en savoir assez pour se débrouiller dans son travail de tous les jours ».

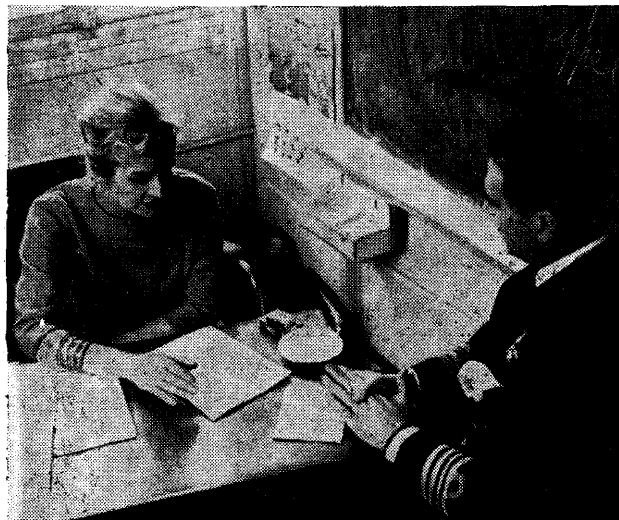
Le nouvel élève subit d'abord un test auditif. On a découvert que beaucoup de personnes ne peuvent pas établir une distinction entre les différentes fréquences de sons. D'autres restent complètement sourdes à certains diapasons. Pendant que l'élève écoute une gamme de sons, l'audiomètre enregistre automatiquement ses faiblesses auditives.

Cette gamme correspond à des sons du langage ou des voyelles. Lorsqu'un dossier auditif est complet, le professeur peut dire quels sont les mots ou les parties d'un mot qui devront être renforcés pour que l'élève puisse entendre et répéter correctement.

Bien qu'elle soit très « mécanisée », l'école se sert encore des vieilles méthodes éprouvées qui consistent à répéter les leçons comme un perroquet. Des magnétophones équipés de rubans spéciaux à double bande jouent un rôle important dans cette opération. L'élève écoute la voix du maître enregistrée sur la moitié supérieure de la bande et répète ensuite, en enregistrant sa propre voix sur la partie inférieure. Il passe de nouveau la bande et compare les deux voix.

Pendant cette opération, un professeur relie le magnétophone de l'élève à un « filtre d'octaves » et cela lui permet de renforcer les sons de voyelles de la voix du maître que l'élève ne peut déceler.

Chaque magnétophone est branché sur le « meuble d'écoute » du Laboratoire, sorte de tour de contrôle dont se sert le directeur. A l'aide d'un simple interrupteur, celui-ci peut arrêter n'importe



Grammaire... Orthographe... Nuances. Pour apprendre ces règles de base n'importe quelle langue, il n'y a pas de meilleur endroit que la salle de classe.

Une leçon de plus. Lorsque cet élève aura atteint le dernier casier, il sera en mesure de parler une autre langue. Mais on peut toujours se perfectionner.

laquelle des 15 machines et signaler sa faute à l'élève.

Le ton diffère suivant les langues. A l'aide d'écouteurs reliés à l'« oreille électronique », l'élève peut, en se conformant aux indications données, élever ou baisser le ton et le rythme de sa voix afin de les adapter à la langue qu'il étudie.

L'« élongateur de sons » permettra à l'élève de ralentir l'audition de son propre enregistrement sans que la voix devienne traînante et difficile à comprendre. Il pourra alors discerner avec plus de précision à quels endroits son accent est en défaut.

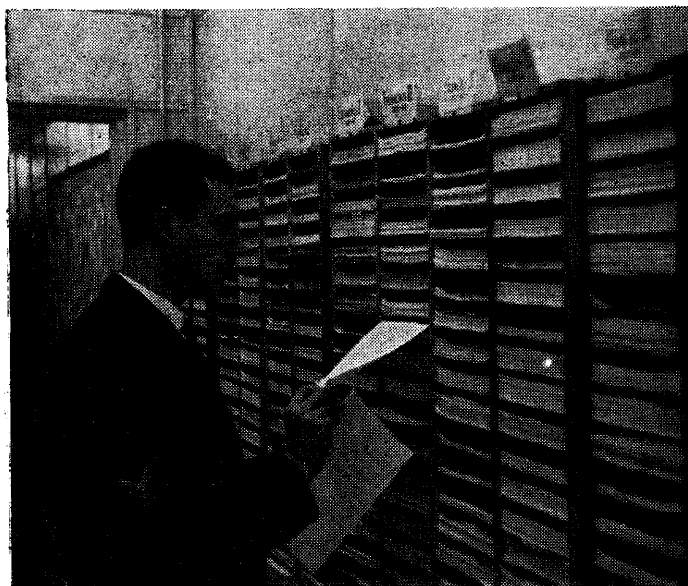
La partie visuelle du système d'enseignement de l'école est très simple. Des images en couleur sont projetées sur un écran et l'élève décrit en détail ce qu'il a vu. Des courants métrages documentaires, suivis de débats, feront bientôt partie du programme.

L'efficacité de la méthode employée par l'école a été démontrée récemment lorsque M. van Teslaar reçut une carte d'un de ses élèves qui était en U.S.S. Elle disait en russe impeccable : « Merci à l'Ecole du SHAPE pour m'avoir donné un accent de Moscou ! ». Cet élève n'avait suivi les cours que pendant quatre mois.

Les méthodes avancées de l'école du SHAPE lui ont valu de nombreuses enquêtes de la part de collègues et d'universités de l'Europe entière. Un professeur de Heidelberg est même venu, il y a quelques semaines, pour s'instruire en visitant l'école.

« Il avait beaucoup voyagé », nous a dit M. van Teslaar, « mais il avoua qu'avant de venir au SHAPE il n'avait aucune idée de ce qui pouvait être fait pour améliorer les méthodes d'enseignement des langues ».

Ajoutons que le Directeur a beaucoup d'autres bonnes idées en tête.



DES ALLIÉS AU VOLANT



Un début de standardisation. Des soldats appartenant à trois pays apprennent à manipuler une remorque-citerne pour transporter l'eau.

LORSQUE des soldats partent en guerre, ils ne s'attendent pas à trouver des robinets d'eau sur les bords de la route. Mais s'ils ne s'éloignent pas trop de leur remorque-citerne, ils ne mourront jamais de soif.

Le conducteur militaire d'aujourd'hui a plusieurs tâches importantes à accomplir. Après avoir emmené les troupes à leur destination, il doit partir à la recherche du ruisseau ou du lac le plus proche. Une fois qu'il l'a trouvé, il remplit sa remorque-citerne, stérilise l'eau et s'assure qu'elle demeurera dans cet état jusqu'à l'heure de sa consommation. Un sapeur du génie pris d'une soif ardente est aussi inutile qu'un fusil sans cartouches.

La formation de ces hommes dans chaque pays de l'OTAN ne présente aucun problème, mais des difficultés risquent de surgir au cours d'un acte de défense collective. Le conducteur d'un pays pourrait trouver chez son voisin un type de remorque-citerne dont il ignore le fonctionnement. Le Q.G. Groupe d'Armée du Nord, qui fait partie des Forces Alliées du Centre-Europe et qui se trouve à Rheindahlen II, en Allemagne, a pris il y a un an les mesures nécessaires pour éviter de tels problèmes. Il a réuni sous un même commandement des conducteurs militaires en provenance de la Grande-Bretagne, de la Belgique et des Pays-Bas. On espère que l'Allemagne s'y joindra plus tard.

Le « Motor Transport Company » du Q.G. Groupe d'Armée du Nord (NORTHAG) a l'honneur d'être la seule unité internationale de son genre pleinement intégrée en Europe occidentale. Cela était nécessaire, car en cas d'urgence ce Quartier

général tout entier gagnerait le taillis, avec ses généraux et ses conducteurs. En plus du fait qu'il s'agit d'une économie, Q.G. NORTHAG considère la Compagnie comme un cobaye qui permettra de résoudre les problèmes d'intégration au sein d'une unité militaire.

La langue commune utilisée par la Compagnie est l'anglais. Tous les hommes qui en font partie doivent passer le même permis de conduire avant de pouvoir rouler sur les routes. On vient d'ailleurs d'approuver le principe de l'établissement en Grande-Bretagne de centres d'entraînement multi-nationaux. Mais il faudra attendre encore dix-huit mois avant que tout l'équipement de la Compagnie ne soit standardisé. Il est impossible d'envoyer à la ferraille un véhicule en bon état sous le prétexte qu'il ne ressemble pas à celui d'à côté.

A l'avenir, les achats de la Compagnie seront faits sur une base internationale, la meilleure offre étant retenue. Par exemple, la maison Mercèdes a été chargée du remplacement des voitures officielles. Bientôt la Compagnie aura sa propre équipe internationale de dépannage, composée d'environ vingt mécaniciens et menuisiers. Cette équipe sera dirigée par un anglais, un belge ou un hollandais.

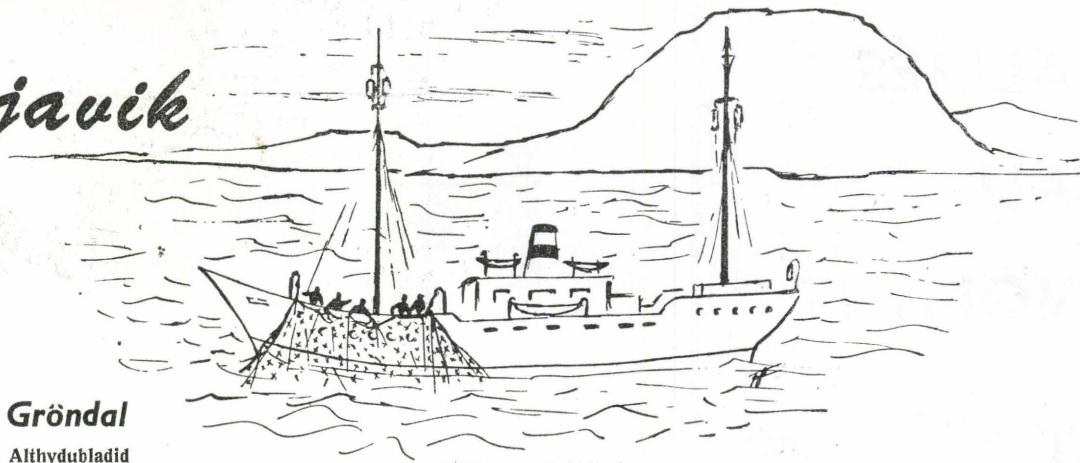
Le Commandant actuel du « Motor Transport Company » est le Major Carter, de l'Armée britannique du Rhin. Lorsqu'on lui demanda si le nombre d'accidents avait augmenté depuis l'intégration, il répondit : « Oui, mais pas à cause de l'intégration. Il y a eu une tendance à accepter des conducteurs qui manquaient d'entraînement initial. Maintenant, nous allons y remédier ».

Stage pour officiers

Le Centre International de Formation Européenne organise du 18 au 24 mars, avec l'appui du Service d'Information de l'OTAN, un stage en langue française consacré aux problèmes de l'OTAN et du monde libre. Ce stage aura lieu dans le cadre pittoresque du Internationale Forum à BURG-LIEBENZELL en Forêt Noire et sera réservé aux officiers d'active et de réserve des six pays de la Communauté Européenne. Les Conférences seront présentées notamment par le Général Carpentier, ancien Commandant des Forces Terrestres du secteur Centre-Europe, M. Alexandre Marc, Directeur général du CIFE et par les Professeurs Mouskhely et Héraud de la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser d'urgence au secrétariat du CIFE, 8, rue de l'Arcade, Paris (VIII^e). Tél. : ANJ 21-94.

Lettre De Reykjavik



par **Benedikt Gröndal**

Rédacteur en chef de *Althydubladid*

Délégué à la Conférence des Parlementaires de l'OTAN

LORSQUE les prévisions météorologiques passent sur les écrans de la télévision en Europe occidentale et septentrionale, elles signalent souvent une zone de dépression sur l'Islande qui amènera sans doute bientôt le mauvais temps. Sachant que ce phénomène météorologique fait une mauvaise publicité touristique à leur pays, les Islandais protestent de leur innocence, car les zones de dépression leur arrivent du Canada et des Etats-Unis.

Il faut avouer néanmoins que le climat d'hiver de l'Atlantique Nord est un fait que l'on doit admettre. A Reykjavik, plusieurs saisons peuvent se succéder facilement dans la même journée; le matin est clair et laisse apparaître de l'autre côté de la baie la majesté des montagnes couvertes de neige, puis à midi le temps se met à la pluie, qui se transforme souvent le soir en chûtes de neige accompagnées de bourrasques. Les terriens, habitués depuis longtemps à ce climat, installent toutes les commodités dans leurs demeures et leurs lieux de travail, souvent chauffés par l'eau des sources chaudes. Mais les marins et les aviateurs doivent poursuivre leur tâche et quelquefois ils ne reviennent pas. Cet hiver, outre plusieurs marins islandais disparus en mer, les forces de défense de l'OTAN à l'aéroport de Keflavik ont perdu un de leurs avions patrouilleurs.

Un « Neptune » de la marine des Etats-Unis, parti en patrouille régulière du Nord-Ouest de l'Islande vers les rivages du Groenland, disparut sans laisser de traces. Des recherches furent immédiatement organisées sur une vaste échelle, mais n'obtinrent aucun résultat. Au cours de ces recherches, un des avions aperçut des marques sur la glace du Groenland. Il les suivit plein d'espoir, mais ce n'était hélas que les traces d'un ours polaire. Une dizaine de familles, habitant pour la plupart la Floride, reçurent des télégrammes annonçant la triste

nouvelle. Tel est parfois le prix qu'il faut payer pour monter la garde en permanence dans le nord.

Une semaine ou deux plus tard, la Société « Vardeberg » annonça l'organisation d'une réunion publique dans la ville de Hafnarfjordur, au sud de Reykjavik. La question à l'ordre du jour était la coopération entre l'Islande et l'Occident, et à l'heure prévue le cinéma fut rempli par une majorité de jeunes gens. Trois orateurs, appartenant chacun à l'un des partis démocratiques de l'Islande, prirent la parole pour expliquer pourquoi l'OTAN avait été créée et pour faire connaître ses activités ainsi que les raisons justifiant la participation de l'Islande à cet organisme. Puis, plusieurs communistes demandèrent la parole et exposèrent leurs convictions avec une vigoureuse énergie. Ils firent appel au puissant nationalisme des Islandais, en rappelant à l'assistance que le pays qui depuis des siècles ne porte pas les armes ne saurait appartenir à une Alliance militaire, capitaliste et impérialiste et doit rester neutre. Plusieurs orateurs défendirent le point de vue occidental et les débats se poursuivirent même après minuit.

Il s'agit là seulement de l'un des nombreux meetings qui se sont tenus récemment. Le fait à retenir n'est pas tant la violence de l'opposition communiste ou nationaliste que le nouvel intérêt manifesté par la jeunesse islandaise pour la cause occidentale. La Société qui organise ces réunions a été fondée l'année dernière par des jeunes gens qui estimaient que les groupes dirigés par leurs aînés n'étaient pas assez actifs. « Vardeberg » a donc pris l'initiative et lancé un défi à l'opposition, se créant indéniablement une excellente réputation dans le pays.

La participation de l'Islande à l'OTAN ne cesse d'être discutée. Les communistes sont relativement forts et s'allient aux divers éléments nationa-

listes. L'Islande n'a obtenu son indépendance complète qu'en 1944 et elle est donc un camarade de promotion de l'Inde quant à l'accès à la pleine souveraineté nationale. Le nationalisme est un sentiment extrêmement profond chez les Islandais et ils sont très conscients des dangers qui menacent leur culture, car celle-ci est leur raison d'être sur cette île aux limites du monde habité.

C'est pourquoi le passage de l'isolement géographique d'avant-guerre au monde moderne a été d'autant plus brutal. Toutefois, les Islandais se sont adaptés et ont préféré prendre place aux côtés des nations libres et démocratiques de part et d'autre de l'Atlantique. Malgré une opposition constante, cette politique reçoit l'appui d'une grande majorité du corps électoral.

On dit que la politique est le sport national des Islandais. Avant les élections, les principaux candidats de tous les partis voyagent de ville en ville pour tenir des réunions publiques et contradictoires, laissant souvent les votants participer directement aux débats et transmettant quelquefois à la radio des réunions entières de trois à quatre heures. La presse quotidienne de la capitale, qui comprend cinq journaux de diverses appartenances, mène une lutte politique constante, et plusieurs fois par an la radio d'Etat transmet des séances entières du Parlement, ou « Althing », aux premières heures d'écoute de la soirée.

L'Islande a quatre partis politiques représentés à l'« Althing », ce sont le parti de l'Indépendance (appelé généralement parti conservateur), disposant de 24 sièges ; le parti progressiste qui a 17 sièges ; l'Alliance populaire (communiste), 10 sièges ; les démocrates sociaux, 9 sièges. Les progressistes se rattachent étroitement au mouvement coopératif et sont soutenus principalement par les fermiers. Des scissions se sont produites au sein du parti démocrate social au cours des dernières années qui ont précédé 1940 et de nouveau en 1956. C'est l'ailleurs l'une des raisons de la puissance des communistes qui, depuis vingt cinq ans, affichent diverses étiquettes de front populaire.

Au cours des trente dernières années, aucun parti n'a jamais eu en Islande la majorité absolue. C'est pourquoi il existe une tradition de gouvernement de coalition et, au cours de cette période, les trois partis ont tous participé à des coalitions gouvernementales avec les uns ou les autres. Le Cabinet actuel est soutenu par les conservateurs et les démocrates sociaux : il dispose de 33 voix contre 27 pour l'opposition. Toutefois, les progressistes ont approuvé la participation de l'Islande à l'OTAN, même si parfois ils protestent contre la présence sur son sol de forces défensives américaines appartenant à l'OTAN.

Il y a eu dans le passé certains incidents assez spectaculaires entre les Islandais et les forces de l'OTAN. Mais malgré tout, les relations entre les deux sont en fait excellentes et très égales, surtout si l'on songe aux difficultés rencontrées ailleurs. Cette situation est due en grande partie à la discipline sévère observée par les troupes, qui est conçue pour réduire le plus possible tout heurt éventuel avec la population civile.

Un problème particulier intéressant la base américaine et les Islandais a été extrêmement discuté pendant l'hiver dernier. Il s'agit d'une station de télévision établie par les Américains à Keflavik. Cette station reçut l'autorisation de fonctionner mais à très faible puissance seulement, néanmoins ses émissions sont visibles dans une région où demeure près de la moitié de la population. L'Islande n'a pas encore de télévision nationale, et des critiques ont fait ressortir qu'il est dangereux pour la culture islandaise, en raison notamment de l'influence exercée sur les jeunes téléspectateurs, de ne recevoir que des émissions de télévision en langue étrangère. Il y a vraiment là matière à controverses dans un pays comme l'Islande et certes elles ne manquèrent pas. Ces discussions passionnées auront sans doute pour conséquence d'inviter les Islandais à accélérer l'installation de leurs propres services de télévision. Entre temps, le nombre d'antennes ne cesse de croître à Reykjavik et toutes sont orientées vers l'aéroport de Keflavik.

Les essais nucléaires russes de l'automne dernier ont provoqué une émotion plus profonde en Islande que dans la plupart des autres pays. Outre les aspects généraux de ces essais, l'explosion sous-marine à la Nouvelle Zemble a inquiété particulièrement les Islandais. En effet, ils craignaient que la radioactivité n'atteignit les poissons. Si du fait de cette explosion la crainte générale d'un risque de contamination des poissons de l'Atlantique Nord s'était répandue, elle aurait pu entraîner la ruine totale de l'économie islandaise.

De nombreuses réunions publiques se tinrent à Reykjavik pour protester contre les essais nucléaires et l'« Althing », après des débats très animés, vota à une forte majorité une résolution condamnant ces essais.

Les activités des forces de défense de l'OTAN en Islande ont parfois des résultats inattendus, tels que la découverte d'un volcan par des pilotes américains. Au cours d'une patrouille régulière au-dessus du territoire de l'île, ces pilotes aperçurent à travers les nuages de basse altitude une colonne de fumée qui leur parut insolite. Au reçu de ce rapport, les géologues islandais consultèrent immédiatement leurs cartes pour constater bientôt que l'un des grands volcans d'Islande, l'Askja, était entré en éruption. En plein hiver, cet événement à l'intérieur des terres aurait pu passer inaperçue pendant longtemps. Bientôt de nombreux avions survolaient la région ; les hommes de sciences, les montagnards et les curieux se rendirent sur les lieux en jeep et en camions. Jadis, l'Askja projeta ses cendres jusqu'en Scandinavie, mais cette fois-ci, il ne s'agissait que d'une éruption peu importante sinon spectaculaire. En Islande, le feu brûle à une faible profondeur sous la neige.



L'OTAN ET LA PRESSE

REUNIS à Paris les 26, 27 et 28 janvier par l'Association française pour la Communauté Atlantique, quarante Directeurs et rédacteurs en chef de journaux des pays membres de l'OTAN ont étudié comment pourraient être présentés, de la manière la plus complète possible, les événements qui, à quelque titre que ce soit, intéressent l'Alliance Atlantique. Il ne s'agissait évidemment pas de donner des directives à la Presse — on ne saurait concevoir une démocratie (et le préambule du Traité de Washington se réfère aux valeurs de base de la démocratie occidentale) — sans liberté de la Presse, c'est-à-dire sans le droit pour les responsables des journaux à exercer leurs critiques. Il s'agissait d'étudier comment les activités de l'OTAN, ses préoccupations, son souci des événements mondiaux, pouvaient, eu égard aux impératifs de la sécurité, faire l'objet d'une information à la fois plus profonde et plus ample. Ceci mettait en question : — d'une part l'attitude de la Presse à l'égard de l'OTAN, c'est-à-dire l'attention que l'opinion publique accorde aux problèmes de l'Alliance ; — d'autre part l'attitude de l'OTAN à l'égard de la Presse, c'est-à-dire la possibilité, pour les responsables de l'Alliance de concilier les impératifs du secret (élément important de la sécurité) et le souci de l'opinion publique. Le problème se présente différemment selon que la Presse se trouve devant des événements « spectaculaires » comme par exemple les sessions ministérielles du Conseil Atlantique, ou devant des faits peu « spectaculaires », comme les discussions hebdomadaires et les travaux des divers comités du Secrétariat International.

Les participants à cette réunion ont entendu une série d'exposés sur les grands problèmes de l'Alliance.

Après un discours inaugural de M. Alain Peyrefitte, ils ont été reçus par MM. Hooper et Gregh, Secrétaires généraux adjoints de l'OTAN, responsables, l'un des affaires politiques, l'autre des affaires

économiques et financières, qui se sont attachés à préciser les grandes lignes de leurs préoccupations, dans une double perspective : celle de la légitimité non conjoncturelle de l'OTAN, celle des tensions actuelles.

M. Léo Moulin, Professeur au Collège d'Europe de Bruges, s'attacha ensuite à montrer que la politique actuelle de l'Union soviétique ne différerait que par certaines de ses apparences de la politique belliqueuse des années antérieures. Connaissant parfaitement les mobiles et les objectifs de cette politique soviétique, familier depuis longtemps de tous les textes, même les plus secrets, des dirigeants communistes, M. Léo Moulin n'eut guère de peine à mettre en évidence la continuité fondamentale qui, au-delà de polyphormisme tactique, caractérise la diplomatie du Kremlin. Dans quelle mesure l'opinion publique a-t-elle l'impression que les changements de tactique correspondent à des changements d'objectifs ? Telle est l'une des grandes questions qui domina la première journée de débats.

Après avoir entendu le Chef d'Etat-Major du Général Norstad (ce dernier, retenu à Washington, n'avait pu, à son regret, être présent) exposer les préoccupations militaires de l'OTAN en fonction de la situation actuelle (c'est-à-dire, essentiellement, en fonction de la parité nucléaire russo-américaine), les journalistes eurent le plaisir d'entendre M. Jacques Rueff, membre de l'Institut, dont le nom est à lui seul un symbole, exposer quels problèmes soulève l'organisation économique de l'espace atlantique. Exposé technique, évidemment, mais il convenait que fussent analysées par un technicien les questions soulevées, dans une perspective atlantique, par l'Organisation du Marché commun européen, par l'adhésion de la Grande-Bretagne à ce Marché commun, et par les intentions exprimées récemment par le Président Kennedy. M. Rueff ne va pas aussi loin, on le sait, que M. Allais¹, qui souhaite la créa-

1) Voir article en page 1.

M. Jacques Rueff, Membre de l'Institut, au cours de sa conférence. A côté de lui se trouvent le Professeur Courtin (Faculté de Droit de Paris), M. Emanuelli (AFCA), M. Nadir Nadi (Cumburiyet, Turquie) et M. G. Murray (Daily Mail, Londres).

M. René Mayer, ancien Premier Ministre français, avec le nouveau Président de l'AFCA, l'Amiral Sala (à droite) pendant la conférence de M. Claude Delmas sur « Une politique atlantique commune ».



tion d'un marché commun atlantique, mais il n'en est pas moins persuadé de la nécessité d'une organisation de l'espace atlantique, c'est-à-dire de la concrétisation du vœu formulé par l'Article II du Traité de Washington.

Les problèmes de la coordination des politiques étrangères des pays membres de l'OTAN furent ensuite traités par M. Delmas du Secrétariat International de l'OTAN. Si l'idéal est évidemment la mise en œuvre d'une politique unie, quels que soient le sujet et la localisation géographique des questions en jeu, la réalité est la juxtaposition de politiques nationales trop souvent encore insoucieuses les unes des autres. Il faut donc arriver à ce que ces politiques nationales soient de plus en plus étroitement coordonnées, ce qui est l'objectif de la consultation politique telle qu'elle est pratiquée de plus en plus systématiquement au sein du Conseil Atlantique. Compte tenu de faits qui, dans l'état actuel des choses, doivent être considérés comme acquis, l'idéal est d'arriver à ce que la consultation au sein du Conseil Atlantique devienne une phase obligatoire de l'élaboration des politiques nationales, ce qui revient à dire que la notion de la solidarité atlantique doit, elle, devenir un facteur de motivation de ces politiques. Cela suppose l'insertion du « moi » national dans le « moi » collectif — mais cette insertion, pour difficile qu'elle soit, en raison de l'ancienneté des enracinements nationaux, est facilitée par le fait que tous les membres de l'OTAN ont compris qu'ils se sauveraient ensemble ou périraient ensemble.

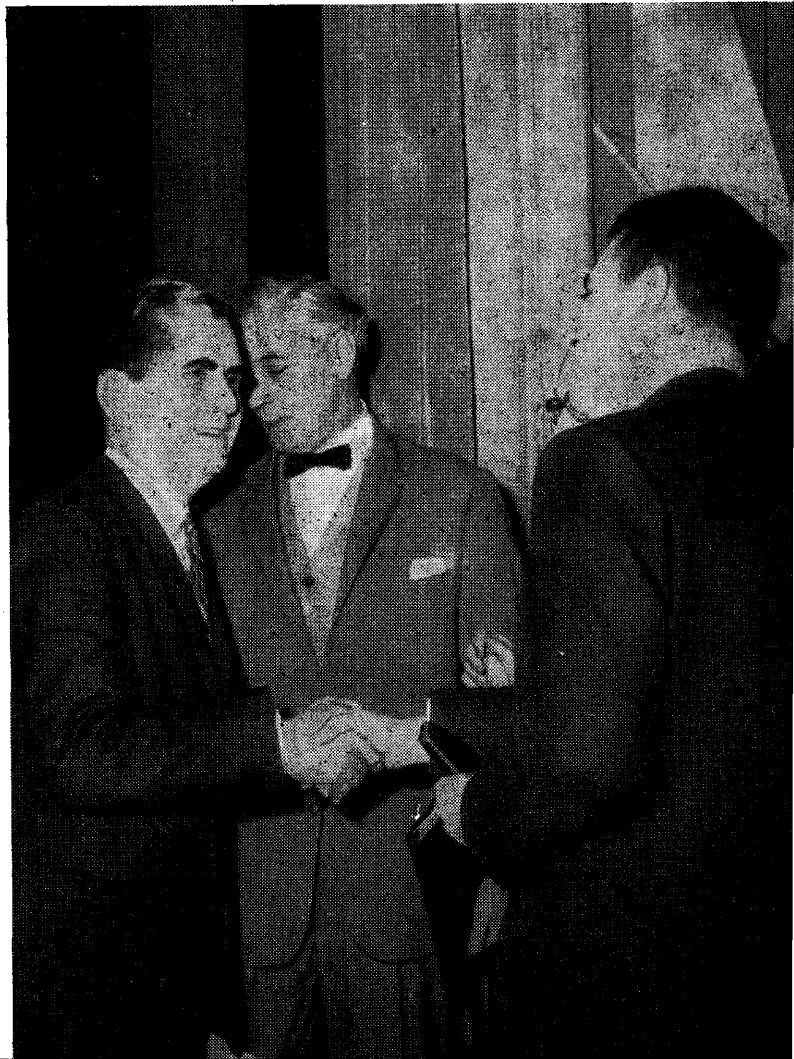
M. Pierre Mahias, Député du Loir et Cher, Secrétaire Général de l'AFCA, s'attacha ensuite à préciser les rapports entre les impératifs de l'information et les lois fondamentales de la démocratie. Après avoir rappelé comment les régimes totalitaires pratiquent la propagande, comment ils ne reculent devant aucune de ces techniques d'avisement qui servent à pratiquer ce que l'on a pu appeler « le viol des foules », il insista sur la possibilité pour une démocratie de favoriser une information objective et complète, c'est-à-dire une information disposant du maximum d'éléments de travail, du maximum de

liberté, mais en même temps soucieuse au plus haut degré de ses responsabilités et du sens moral de son action.

M. Christian de la Malène, Secrétaire d'Etat à l'Information, tira enfin les conclusions de trois journées de discussion. Selon lui, les organisations atlantiques sont insuffisamment « démocratisées » : cela signifie que les opinions publiques ne sont pas assez étroitement associées aux activités de l'OTAN. Il est bien évident que l'OTAN ne peut pas être « une maison de verre », et il est significatif que les responsables des journaux, soucieux d'informations, comprennent parfaitement que les dirigeants de l'OTAN doivent, pour des raisons de sécurité, s'imposer des limites. Il s'agit de définir ces limites. Mais ceci pose un problème technique, et la conclusion essentielle de cette conférence peut être exprimée dans les termes suivants : entre l'OTAN et la Presse, la collaboration, déjà confiante, peut devenir de plus en plus étroite. Entre l'OTAN, qui depuis 1949 a sauvegardé la civilisation occidentale, et la Presse, dont la liberté est une des expressions de cette civilisation, des relations de travail et d'amitié peuvent s'instaurer.

M. Pierre Mahias, Secrétaire Général de l'OTAN, (de dos) serre la main de M. Panos Caravias (Elestheria, Grèce). Au centre se trouve le Dr A. Stempels (Niewe Rotterdamse Courant, Pays-Bas).

(Photos AFP)



Une discussion entre journalistes sur les problèmes de l'OTAN : de gauche à droite, Gianni Letta (Il Tempo, Rome), Gerolamo Modesti (La Nazione, Florence) et Jean Wolter (Luxemburger Wort, Luxembourg).





LE PROBLÈME DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Il n'est pas douteux que le Parti communiste s'y entend fort bien à convaincre le peuple de ce qu'il souhaite vraiment. Mais il semble qu'un effort considérable soit nécessaire pour surmonter une difficulté dont la solution devient plus urgente tous les jours, à savoir le problème de la propriété privée. Il est très significatif que les Izvestia ouvrent leurs colonnes à ce problème d'une importance capitale pour l'individu, car il semble ressortir des questions posées que les intéressés redoutent la perte de leur droit à la propriété privée. Leurs interrogations et, plus encore, celles des zéloteurs du Parti qui préconisent l'abolition rapide et complète de la propriété privée fournissent à M. Strumlin une bonne occasion de déclarer que le Parti se montrera assez généreux dans l'application des principes du socialisme relatifs à la propriété, mais que ce sera le peuple lui-même qui, avec le temps, en viendra à considérer celle-ci comme un fardeau. L'on peut être tenté de sourire à l'idée que le fait d'avoir une salle de bains privée est déjà considéré comme « une manifestation d'individualisme » répréhensible ; il n'y a pourtant pas de quoi sourire : ce simple fait prouve quelle confusion la doctrine communiste a fait naître dans les esprits, de même que la réponse « il n'y a pas de mal à cela » démontre que le Parti estime indispensable d'appliquer une politique rassurante.

Certains lecteurs nous ont posé la question suivante : « Qu'advient-il de la propriété privée dans le régime communiste ? » Ils demandent, à ce propos, des explications détaillées, expriment leur opinion et proposent des exemples variés et des faits réels.

Nous nous sommes adressés au Professeur S. D. Strumlin en le priant de répondre à ces questions.

Question (envoyée par V. Grushin, de Kiev) :

Il découle du Projet de Programme du Parti que dans un régime communiste, l'ensemble des biens de consommation appartenant à la communauté ne cessera de s'accroître. Cela signifie-t-il la disparition de nombreux aspects de la propriété privée ?

Réponse : L'expansion de l'ensemble des biens de l'Etat n'exclut en aucune façon la propriété privée. A l'heure actuelle, à côté des propriétés agricoles appartenant à la communauté et à la collectivité, on rencontre des citoyens propriétaires que la loi protège. Il existe aussi, et dans une proportion qui est loin d'être négligeable, des moyens de production appartenant à des particuliers, sous la forme de petites exploitations paysannes. Dans la période de transition menant au communisme, la propriété agricole appartenant à une collectivité cédera peu à peu la place à la propriété communautaire tandis que disparaîtront les derniers vestiges de la propriété individuelle.

Des changements affecteront aussi la propriété privée au fur et à mesure que l'ensemble des biens de la communauté permettra de répondre de façon de plus en plus satisfaisante aux exigences ; tandis que la propriété privée, dont les éléments suffisent aujourd'hui pour une large part à couvrir les besoins, disparaîtra peu à peu. L'élimination progressive de la propriété privée ne sera pas toutefois illimitée ; dans le régime communiste un individu possédera, bien à lui, des objets indispensables pour lui assurer une vie normale et pleinement satisfaisante sur le plan culturel.

Question (envoyée par A. Guzeev, de Moscou, et K. Sedav, de Korovskay, Oblast) :

Que deviendront les automobiles, les 'datchas' (maison de campagne) et les jardins appartenant aux fermiers de l'Etat et des collectivités ? L'heure n'a-t-elle pas sonné d'y renoncer en masse ? Est-il possible que l'Etat doive se rendre propriétaire des automobiles et des 'datchas' appartenant maintenant à des particuliers ?

Réponse : C'est sans nul doute animé des meilleures intentions que vous proposez ces mesures et puisque nous parlons maintenant de terres appartenant à des particuliers, il convient de répondre par le proverbe : « chaque chose en son temps ». Des mesures d'un caractère aussi « chirurgical » que celles que vous proposez en ce qui concerne les biens des particuliers nous paraissent inacceptables. Les conditions préalables et nécessaires pour renoncer à ce genre de propriété n'existent pas encore. Le processus entraînant la disparition progressive de ces éléments de biens privés découlera tout naturellement et sans aucun mal de l'accroissement des richesses appartenant à la collectivité. A ce propos, le Projet de Programme envisage le développement, à une grande échelle, de la fabrication des voitures destinées à la population.

Si le fermier, membre d'une collectivité, possède un bout de jardin qui lui fournit un complément à ses besoins, la raison en est que la ferme collective n'est pas encore en mesure de lui procurer en quantité suffisante tout ce dont il a besoin. Mais dans l'ensemble ces éléments de biens personnels n'ont aucun avenir. C'est d'eux-mêmes que les gens renonceraient aux automobiles privées, aux « datchas », à leur jardins, tout ceci ne représentant qu'un fardeau, alors que des centres de villégiature modernes équipés de tout le confort — chambres particulières, bateaux, scooters, hélicoptères de promenade, etc — seront construits dans des sites pittoresques. On procédera ensuite à la construction de rangées de garages communautaires dans l'attente de conducteurs qui disposeront de voitures de modèles et couleurs différents — le choix dépendant des goûts individuels.

Lorsque l'individu pourra grâce à ce qui deviendra « le nôtre », suffire à tous ses besoins, il renoncera avec enthousiasme à ce qu'il appelle « le mien ». Dans le régime communiste les automobiles, les installations destinées au loisir, et autres agréments seront offerts sans bourse délier, suivant les besoins et pour le temps voulu. Les coureurs automobiles pourront, par exemple, avoir la jouissance de voitures leur permettant de s'entraîner à leur gré. Mais il n'entre pas dans notre intention de décrire dès aujourd'hui l'existence de cette société future dans ses moindres détails ; nous pouvons être assurés que les citoyens trouveront, dans tous les cas, des solutions rationnelles et réfléchies.

Question (envoyée par P. Pavlov, Stalingrad) :

N'est-il pas surprenant que certains qui ne gagnent pas plus de 80 à 100 roubles ou qui ne travaillent pas, aient pu se construire d'énormes datchas et maisons privées ? Que deviendra ce type de propriété privée ?

Réponse : Un Français avisé, observant la moralité de son siècle bourgeois, a répondu sans hésiter à la question : « Qu'est-ce que la propriété privée ? » par ces mots : « La propriété privée, c'est le vol ». Il s'agissait bien sûr de la propriété privée de la bourgeoisie, car il y a 120 ans, les contemporains de Pierre Joseph Proudhon la considéraient comme « sacrée et inviolable ».

Le Socialisme a aboli la propriété individuelle des moyens de production ; cependant dans un régime socialiste on peut encore rencontrer — vestiges du passé — des exemples individuels d'une mauvaise utilisation de la propriété privée. Certaines personnes peuvent, par des voies illégales et malhonnêtes, devenir propriétaires de datchas et de maisons urbaines et dans des cas semblables l'ancienne définition de la propriété synonyme de vol est pleinement justifiée. De semblables « propriétaires » sont vilipendés non seulement par les articles de la presse, mais aussi par ceux du code criminel.

Question (envoyée par L. Borisova, Moscou) :

J'ai l'impression que certains considèrent la majorité de ceux qui possèdent une datcha ou une automobile

comme faisant partie de la catégorie des « parasites ». Aujourd'hui celui qui possède une maison de banlieue aussi modeste soit-elle, est considéré comme une sorte de « koulak » (petit propriétaire terrien). Est-il vrai qu'il puisse être illégal de posséder des biens honnêtement acquis, grâce à de l'argent bien gagné ?

Réponse : A mes yeux, cette catégorie de propriétaires est tout à fait défendable. L'article 10 de la Constitution de l'U.R.S.S. considère comme légitime cette catégorie de biens personnels. Mais il convient de noter que fréquemment les datchas entourées de terres font l'objet de spéculation et sont une source de revenus. Cela veut dire que si une propriété privée est utilisée à des fins d'épargne et d'enrichissement, elle peut se transformer en un élément de propriété privée représentant la constitution d'un capital. Nous parlons ici de ceux qui enfreignent la loi et contre qui il importe de prendre des sanctions. Mais la question se pose : « Est-il possible de louer une partie de l'espace vital que l'on possède ? ». Par exemple, peut-on diviser en lopins un jardin où l'on cultive des fraisiers ? Oui, bien sûr, tant que ce morcellement ne fera pas de ce lopin une source de revenus, mais qui servira plutôt à couvrir les frais d'entretien de la maison et du jardin. Mais il se trouvera encore des propriétaires de datchas pour dépouiller un locataire maintes et maintes fois et de plus tirer de l'argent de la culture des fraisiers. On cite des cas où les propriétaires d'engins à quatre roues ont tiré profit de leur bien.

Question (envoyée par S. Svetlanova, Novo sibirsk) :

On dit que « mon » bien personnel cédera la place à « notre » bien collectif. Je viens juste de recevoir un appartement individuel, avec salle de bains, et j'ai oublié la route qui conduit aux bains publics. Est-il possible que l'on me force à abandonner cette forme « d'individualisme » ?

Réponse : A l'avenir une telle forme « d'individualisme » peut être souhaitable pour chaque citoyen de notre société et cela n'aura rien de répréhensible. En général, certains besoins, de par leur nature, ne peuvent être satisfaits que sur un plan individuel. Mais il s'agit là de l'exception plutôt que de la règle générale. Les choses seront ainsi faites qu'en règle générale, grâce au développement de la production des biens de consommation, toutes les installations offertes par la communauté à ses membres suffiront presque uniquement à combler leurs exigences. Il ne viendrait à l'esprit de personne de morceler des usines électriques afin de distribuer des batteries de poche — même en quantité illimitée — ou des groupes de générateurs « pour usage personnel ». Comme l'indique le Projet de Programme du Parti communiste, les seuls biens de consommation appartenant à la communauté suffiront à répondre aux principales exigences.

Question (envoyée par G. Potapov, Smolensk) :

Le Projet de Programme du Parti communiste de l'Union Soviétique indique que « les objets d'usage personnel seront placés à l'entière disposition de chaque membre de la société ». J'aimerais bien savoir quelles sortes de denrées et de services deviendront des objets d'usage personnel dans un régime communiste ?

Réponse : Une abondance de biens de consommation appartenant à la communauté ne signifie en aucune façon l'arrêt de mort des biens individuels en général. Je croirais volontiers que les objets qui sont étroitement liés à une personne seront sa propriété. Je veux parler des vêtements, des chaussures, choisis suivant ses goûts, ses mesures, des effets personnels, par exemple un fusil de chasse, un violon, un piano, des livres préférés que l'on aime avoir à portée de la main, ainsi que toutes les autres choses dont on a besoin pour satisfaire ses penchants personnels, ses habitudes, ses exigences. De nombreux objets destinés à être utilisés par tous seront fournis par la communauté. N'importe quelle personne, n'importe quel groupe peuvent les fournir indéfiniment mais ils demeurent placés sous le contrôle et la garde de la société. A de telles conditions, personne ne sera lié à quelque bien mobilier. Suivant le plan couvrant vingt années (dont il est fait mention dans le Projet de Programme du Parti

communiste) le fond social des biens de consommation comprendra environ la moitié de l'ensemble de ces biens.

On entend parfois des réflexions circonspectes telles que : « Voyons, si tout le monde peut disposer de tout, il s'en trouvera qui en prendront plus qu'ils n'ont besoin et d'autres qui n'auront pas assez ». Il est possible que les gens qui, sans s'en rendre compte, entraînent avec eux jusqu'au sein de la société communiste des survivances de psychologie bourgeoise, penseront de la sorte. Les philosophes bourgeois aiment à parler du caractère « immuable » de la nature humaine, faisant entrer dans ce mot « éternel » des traits de caractère qui se sont infiltrés dans les esprits par le truchement du capitalisme, tels que l'avidité, l'égoïsme, l'intérêt personnel.

Mais nous savons et croyons fermement que les membres de la société communiste seront profondément conscients et instruits, délivrés du « péché originel », fruit d'un passé corrompu, imprégnés de l'esprit de collectivisme, et tout pénétrés de civisme et de grandeur d'âme. Même en ce jour nous percevons distinctement ces traits chez un grand nombre de nos contemporains qui forment l'élite de la société soviétique. Ces traits iront en s'épanouissant jusqu'à former un code moral de conduite pour des millions d'êtres humains au fur et à mesure que nous nous acheminons vers le communisme. Qui plus est, souvenez-vous que dans la société de l'avenir toute acquisition superflue, toute thésaurisation par l'individu de ce que le labeur de la masse a produit, deviendront inutiles et insensées.

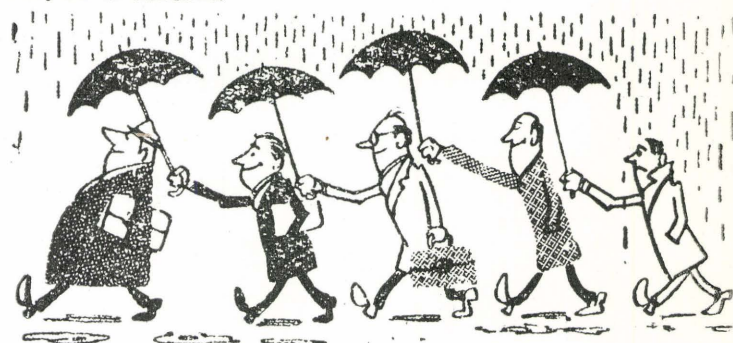
Dans un régime d'opulence, lorsque tous les besoins pourront être satisfaits sans mal et sans limitations les gens eux-mêmes n'auront plus intérêt à accumuler les biens superflus. Et à quoi cela leur servirait-il ? Que l'on choisisse d'aller dîner dans les salles à manger aménagées par la communauté ou que l'on prenne son repas dans sa propre cuisine, on aura plus qu'assez pour se nourrir. Des vêtements superflus dans sa garde-robe ne feront qu'encombrer. De plus, on ne saurait où trouver un acquéreur ! Mettre une poire pour la soif sera une entreprise insensée ; si l'on enfouit des trésors dans le sol, ils y pourriront. Amonceler chez soi des objets clinquants que l'on a « accaparés » ne servira qu'à embarrasser leur propriétaire qui n'en éprouvera que de la honte et que les enfants se montreront du doigt dans la rue.

Certains lecteurs nous ont demandé : « Qu'advient-il des héritages » ? Jugez vous-même : dans une société semblable que restera-t-il à transmettre à ses héritiers sinon des objets dont la valeur est purement sentimentale ? Et qui souhaitera hériter, alors que chaque génération s'assurera par son propre travail le droit de posséder tout ce dont jouissait la génération précédente, tout, et même davantage et sous une forme encore plus parfaite.

Les Izvestia

VERSION RUSSE DE LA LOI DE PARKINSON

Рисунок Р. ОБИЗЯНА



Зав, замзав, замзамзав и другие.

Le directeur, le directeur-adjoint, le remplaçant du directeur-adjoint... et les autres.

(KROKODIL, Moscou, avril 1961)



« LA PEUR EST UN MAUVAIS MAÎTRE »

Les mouvements pacifiques semblent grandir et M. Vlekke, dans son article publié par votre revue en novembre dernier, fait allusion aux « manifestations de rue spectaculaires, mais puérides, et à leurs héros ». J'aimerais ajouter le commentaire suivant à ce sujet. Il ne faut pas avoir honte de dire que la simple possibilité d'une guerre nucléaire nous fait peur. Néanmoins, en prenant des mesures pour éviter cette guerre, nous devons garder à l'esprit le proverbe hollandais qui dit « La peur est un mauvais maître ».

Aux Pays-Bas, de même qu'ailleurs, des so-disant « pacifistes », qui travaillent sous les devises « Mieux vaut devenir communiste que mourir », « Pourquoi se faire tuer pour Berlin ? » ou « Pas de bases militaires étrangères », semblent suivre les conseils de ce maître douteux. Pour se défendre ils disent : « Il est peut-être difficile de vivre sous un régime communiste, mais cela n'est pas impossible. Ne vaut-il pas la peine de supporter le joug communiste pour se débarrasser des bases atomiques ? ».

Pourtant, il y a une question qui est vitale. Est-on certain qu'il n'y aura pas de bases sous le régime des communistes ? Aussi longtemps que ces pacifistes ne pourront pas répondre à cette question avec certitude, leurs arguments n'auront aucune valeur et leurs manifestations de rue ne feront que semer la confusion.

H. WALET,
Amsterdam, Pays-Bas.

QUE VEUT DIRE M. « K » PAR « VILLE LIBRE » ?

Dans votre numéro de novembre dernier, vous avez publié une lettre de M. G. Spencer qui dit notamment : « Ne serait-il pas possible que la Russie et ses satellites craignent réellement la réunification de l'Allemagne ». Il souligne ensuite que telle était la conclusion de Lord Boothby après une récente visite dans ces régions. Lord Boothby ne peut pas être considéré comme un témoin objectif et ce qu'il dit correspond plutôt à son idée de ce qui devrait être. Quand il a visité en

mars 1961 la foire de Leipzig, il a eu une longue conversation avec le dictateur de la zone communiste, Walter Ulbricht. Au cours de cet entretien, Lord Boothby s'est prononcé en faveur de la reconnaissance de la zone d'occupation soviétique d'Allemagne. On ne peut sans doute pas demander à Lord Boothby de nourrir des sympathies particulières à l'égard des Allemands après l'aventure hitlérienne. Néanmoins, ce qui s'est passé sous Hitler aurait dû lui apprendre la manière de traiter les dictateurs.

Avant de soutenir la demande de Khrouchtchev de transformer Berlin en ville libre, M. Spencer devrait se demander ce que les communistes comprennent par ville libre. Dans le langage communiste, les mots « libre » et « neutre » signifient tout autre chose que chez nous. D'ailleurs tout citoyen d'un pays membre de l'OTAN devrait se rendre compte de l'effet que produit sur leur allié — la République fédérale d'Allemagne — toute exigence relative à la reconnaissance d'une division contraire au droit international. Sans parler de la situation morale qui découle de la reconnaissance d'une dictature soutenue par une puissance étrangère.

Gerhard FINN,
Hennef, Rhénanie.

« TROP DE CUISINIERS GATENT LA SAUCE »

Tout en étant absolument d'accord avec les sentiments exprimés par M. Christian A. Herter devant la Convention Atlantique (page 14 de votre numéro de février), je ne peux m'empêcher de penser que dans cet enthousiasme pour la supranationalisation nous perdons de vue une question importante : encore combien de conventions, d'institutions ou d'organismes semblables seront nécessaires pour réaliser ce projet ?

Si nous ne faisons pas attention, nous nous trouverons un beau jour en présence de tant d'organisations bénévoles désirant réunir les gouvernements qu'elles seront plus nombreuses que les gouvernements eux-mêmes. Il y a un proverbe anglais qui dit : « Too many cooks spoil the broth ».

Il est à regretter que presque aucune de ces organisations ne soit placées sous le patronage des gouvernements. Que peut-on faire sans le pouvoir d'appuyer ses propositions ? Naturellement, il est possible de frayer la voie aux décisions gouvernementales futures, mais cela nous ramène à la question de savoir combien de voies seront frayées ?

C'est vrai qu'il faut se réunir davantage et que nous avons besoin d'un système collectif de défense. Mais, pour l'amour du ciel, laissons cette tâche aux personnes responsables, à savoir les gouvernements ou une seule convention.

Andrew WEIR,
Dorchester, Angleterre.



Les lettres destinées à cette rubrique doivent être adressées à la Rédactrice en chef, Nouvelles de l'OTAN, Porte Dauphine, Paris (16^e) et doivent nous parvenir avant le 6 du mois afin de pouvoir paraître dans le numéro suivant. Mais toute lettre est acceptée avec plaisir à n'importe quelle date et sera utilisée tôt ou tard dans la mesure où elle peut intéresser nos lecteurs.

LA CONVENTION ATLANTIQUE: " DÉCLARATION DE PARIS "

La Convention atlantique des Nations de l'OTAN, pour terminer sa conférence internationale de douze jours à laquelle furent représentés tous les pays de l'Alliance, a approuvé à l'unanimité un document qui portera désormais le nom de « Déclaration de Paris ». Pendant l'explication du vote, certains délégués ont regretté que la Déclaration n'ait pas poussé plus loin son désir d'un gouvernement atlantique et d'une politique commune dans le domaine des affaires étrangères et de la défense. Mais, tout en préconisant un esprit plus révolutionnaire, la plupart des délégués ont souligné que la Déclaration de Paris était un bon point de départ et une première étape vers une Communauté atlantique. Voici le texte intégral de ce document :

Nous, citoyens, délégués à la Convention atlantique des nations de l'OTAN, réunie à Paris du 8 au 20 janvier 1962, sommes convaincus que la survie des hommes libres et le progrès de tous les peuples exigent la création d'une véritable Communauté atlantique, au cours de la prochaine décennie et, en conséquence, proclamons nos convictions dans la déclaration suivante :

PREAMBULE

Les peuples de l'Atlantique sont les héritiers d'une civilisation admirable, qui compte parmi ses sources les premières réalisations du Proche-Orient, la classique beauté de la Grèce, le sens juridique de Rome, la richesse spirituelle de nos traditions religieuses et l'humanisme de la Renaissance. Sa dernière floraison, grâce aux découvertes de la science moderne, leur a permis d'exercer une exceptionnelle emprise sur les forces de la nature.

Si trop de pages, dans notre Histoire, évoquent la tragédie et l'erreur, de beaucoup d'autres, en revanche, se dégagent des principes supérieurs à toutes ses vicissitudes : la primauté du droit, le respect de la personne humaine, la justice sociale et le devoir de générosité.

Grâce à cette civilisation et aux marques identiques qu'elle imprime aux progrès de chacun d'eux, les peuples de l'Ouest forment en fait une Communauté culturelle et morale déjà puissante.

Mais l'heure est venue où les pays atlantiques doivent resserrer leurs liens s'ils veulent assurer leur sécurité devant la menace communiste et permettre aux possibilités sans limite dont ils disposent de mûrir au bénéfice de tous les hommes de bonne volonté. L'organisation d'une véritable Communauté Atlantique doit s'étendre aux domaines politique, militaire, économique, social, moral et culturel. L'évolution que nous envisageons ajoutera à la diversité des réalisations et des aspirations qui font la splendeur de la culture occidentale et la richesse intellectuelle de nos peuples.

Ayant sans cesse cet idéal présent à l'esprit, la Convention Atlantique recommande ci-après une série de mesures qui, à son avis, devraient être prises sans délai par les gouvernements, favoriseraient la cohésion nécessaire de l'Occident et nous rapprocheraient du but final.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

La Convention recommande :

1. De définir les principes qui sont à la base de leur civilisation commune et d'aviser aux moyens d'en assurer le respect.

2. De créer, à l'échelon politique le plus élevé, un haut conseil permanent, organe indispensable d'une véritable Communauté atlantique, chargé de préparer une action concertée sur les questions courantes intéressant la Communauté dans son ensemble et, dans des cas déterminés, de prendre à ce sujet des décisions. En attendant que soit créé le Conseil, la Convention recommande que l'OTAN soit renforcée et son domaine de compétence élargi.

3. Que la conférence de parlementaires de l'OTAN se constitue en assemblée consultative chargée de passer en revue les travaux de toutes les institutions atlantiques et de leur présenter des recommandations.

4. Que soit créée une Haute Cour atlantique de justice qui aura à connaître des différends juridiques déterminés qui pourraient découler de l'application des traités.

5. D'harmoniser l'action politique, militaire et économique dans les domaines intéressant la Communauté, dans son ensemble.

6. Que le Conseil de l'Atlantique Nord considère comme un problème urgent l'élaboration d'une politique de l'OTAN, arrêtée d'un commun accord, en matière d'armes nucléaires.

7. Que le Conseil de l'Atlantique Nord accueille favorablement la création, le développement et l'expansion future des institutions économiques européennes et se pénétre de l'esprit de la déclaration du président Kennedy qui préconise la constitution d'une association économique entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne, base d'une Communauté économique atlantique accessible à toutes les autres nations du monde libre.

8. Que les nations atlantiques coopèrent davantage avec les nations en voie de développement en apportant une aide accrue à leurs programmes économiques, sous forme d'action directe et multilatérale, en accélérant le rythme des investissements et particulièrement en appliquant des mesures qui puissent accroître tant le volume que la valeur de leurs exportations, grâce notamment à l'octroi de réductions particulières sur les droits de douane relatifs à leurs exportations.

9. Que tous les pays de la Communauté Atlantique prennent des mesures pour améliorer leurs économies afin de réduire l'écart relatif de leur potentiel économique et social.

10. Que les nations atlantiques, notant l'asservissement de nombreux peuples d'Europe Orientale et Centrale auxquels sont déniés l'indépendance nationale et l'exercice des droits de l'homme, réaffirment leur conviction que le problème de ces nations captives doit être résolu en tenant compte des principes de la liberté individuelle et du droit des peuples à l'autodétermination.

11. De créer un Conseil Atlantique de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, aux fins d'établir des plans atlantiques concernant les échanges de jeunesse, d'étudiants et de professeurs ainsi que de collaboration scientifique et culturelle.

12. Que les gouvernements de l'OTAN constituent, rapidement, une Commission Gouvernementale Spéciale chargée d'élaborer, dans un délai de deux ans, des plans en vue de la création d'une véritable Communauté Atlantique organisée de telle sorte qu'elle puisse relever les défis politique, militaire et économique de notre époque.

RESOLUTIONS

Après en avoir délibéré en Assemblée, et compte tenu de la Recommandation de la Conférence de Parlementaires de l'OTAN, en date du 17 novembre 1961, relative à la création d'une Communauté Atlantique intégrée, nous, délégués à la Convention Atlantique des Nations de l'OTAN, avons adopté les documents ci-après :

PREMIERE PARTIE

QUESTIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES

A. Commission gouvernementale spéciale chargée de proposer une réforme en matière d'organisation.

Invitons les gouvernements des pays de l'OTAN à établir dans un délai de deux ans, des plans en vue de la création d'une Communauté Atlantique organisée de telle sorte qu'elle soit en mesure de relever les défis politique, militaire et économique de notre temps. A cette fin, les gouvernements intéressés devront désigner, dans le plus bref délai possible, les membres d'une Commission gouvernementale spéciale pour une étude sur l'unité atlantique. Cette Commission sera chargée d'étudier l'organisation de la Communauté Atlantique, compte tenu notamment des recommandations de la présente Convention, et de proposer les réformes à introduire dans les institutions actuelles et les mesures de simplification à prendre ainsi que la création des nouvelles institutions qui pourraient être nécessaires.

B. Institutions.

1. Recommandons la création, à l'échelon politique le plus élevé, d'un Haut Conseil Permanent, organe indispensable d'une véritable Communauté Atlantique, dont la compétence s'étendra aux questions politiques, économiques, militaires et culturelles. Ce Conseil, aidé d'un Secrétariat, sera chargé non seulement de préparer une action concertée sur les questions courantes et, dans certains cas déterminés, de prendre à ce sujet des décisions à la majorité qualifiée et pondérée, mais également de dresser des plans à long terme et de proposer des initiatives sur les questions intéressant la Communauté. Tous les membres de la Communauté seront représentés au Conseil.

La question de savoir si ce Haut Conseil Permanent devra être une institution nouvelle ou une extension du Conseil de l'Atlantique Nord devra faire l'objet d'une recommandation de la part de la Commission gouvernementale spéciale. Quoi qu'il en soit, en attendant que soit créée la Communauté Atlantique, les membres de la Convention demandent instamment à leurs gouvernements de renforcer et de développer l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant qu'organe politique. A cette fin, la Convention recommande que le Conseil de l'Atlantique Nord soit renforcé grâce à une plus large délégation de pouvoirs. Lorsqu'il appartiendra au Conseil de l'Atlantique Nord de prendre des décisions en vertu des pouvoirs que les gouvernements lui auront délégués, lesdites décisions seront prises à la majorité pondérée.

2. Proposons que la Conférence de Parlementaires de l'OTAN se constitue en Assemblée Atlantique Consultative, laquelle se réunira à intervalles réguliers ou sur convocation de son Président ou autre ; elle examinera les rapports qui lui seront soumis régulièrement par les Secrétaires généraux d'autres organismes atlantiques, préparera des questions à l'intention de toutes les institutions atlantiques, examinera, discutera et passera en revue leurs activités et présentera aux autres organismes atlantiques et aux gouvernements des recommandations sur toutes les questions intéressant la Communauté Atlantique. Il conviendra de prévoir un Secrétariat permanent et un budget annuel afin d'assurer la continuité des travaux de l'Assemblée Atlantique. Dans certains cas déterminés, les recommandations seront formulées à la suite d'un vote à la majorité pondérée. Les membres de l'Assemblée Atlantique seront choisis par les gouvernements des pays membres selon les dispositions pertinentes de la constitution en vigueur dans chacun des pays intéressés. Ils ne seront pas nécessairement des parlementaires. Les membres ainsi désignés pourront coopter un nombre restreint de membres supplémentaires jouissant des mêmes droits qu'eux.

3. Recommandons la création d'une Haute Cour de Justice réservée à la Communauté Atlantique, chargée de régler les différends juridiques que l'interprétation et l'application des Traités pourraient susciter entre les membres de la Communauté ainsi qu'entre les membres de la Communauté et les organisations.

C. Politiques.

Il conviendrait que les institutions de la Communauté Atlantique harmonisent les politiques de ses membres touchant les intérêts de la Communauté dans son ensemble et qu'elles contribuent à l'élaboration des méthodes à adopter par la Communauté en ce qui concerne la planification, l'examen et l'exécution de ces politiques.

1. L'un des objectifs essentiels est de donner par une action nationale et internationale une expression permanente à la communauté des intérêts nationaux dans les domaines politique et militaire primant toutes autres considérations. Il importe de ne pas attendre que se développent les institutions de la Communauté pour mettre en œuvre des mesures plus concertées et plus efficaces dans ce domaine (voir paragraphe 2 ci-dessus) ; parmi les problèmes d'intérêt immédiat qui s'imposent à l'attention du Conseil de l'Atlantique Nord, l'élaboration d'une politique concertée des pays de l'OTAN en ce qui concerne les armes nucléaires est d'une urgence toute particulière.

2. Le second objectif essentiel, en matière de politique, est de tirer parti sur le plan concret des possibilités de progrès économique qui s'offrent, grâce à la création et au développement de la Communauté Atlantique. La Communauté Economique Européenne en voie d'expansion offre des avantages économiques, non seulement à ses membres, mais à l'Amérique du Nord et au monde libre tout entier. La Convention accueille avec faveur la récente déclaration du Président Kennedy préconisant la constitution d'une association économique entre les Etats-Unis et la Communauté Economique Européenne. Nous espérons que les négociations envisagées par le Président Kennedy aboutiront à l'établissement de relations qui serait le point de départ d'une Communauté Economique Atlantique, dans le cadre des institutions de la Communauté, et ouverte à tous les autres pays remplissant les conditions requises. Tous les pays tireraient profit de cette évolution, et particulièrement ceux qui y participeraient directement. Cette Communauté en voie d'expansion aurait notamment l'avantage de stimuler la concurrence et les investissements et d'accélérer le développement de grands marchés adaptés aux besoins de notre époque technologique, grâce à une élimination progressive des barrières tarifaires et des autres obstacles aux échanges.

3. Un autre but majeur des nations atlantiques est de coopérer avec les nations en voie de développement qui le souhaitent et de les aider dans leurs efforts pour sortir de la misère, qui peut être due à la chute du revenu par habitant, dans certains pays. La Convention recommande que la Communauté Atlantique accroisse la contribution déjà appréciable apportée aux programmes de développement de ce genre, soit sous forme d'aide financière et technique directe, soit sous forme d'une participation accrue aux programmes des Nations Unies, aux programmes de l'OCDE et aux autres initiatives multilatérales, soit — et surtout — en prenant des mesures propres à favoriser le commerce et les investissements, dans les pays en voie de développement, mesures telles que l'abolition des droits de douane sur les matières premières et les produits tropicaux, ou la réduction pouvant — dans certains cas à déterminer — aboutir à la suppression totale des droits de douane sur les autres produits desdits pays. La Convention recommande également que soient élaborés des programmes équitables et concertés destinés à accélérer les investissements et à protéger les investisseurs contre les aléas politiques...

7. La plupart des gouvernements des pays de la Communauté Atlantique ayant signé la clause obligatoire contenue dans les statuts de la Cour internationale de Justice de La Haye, la Convention recommande que tous les membres de la Communauté Atlantique signent ladite clause.

DEUXIEME PARTIE

QUESTIONS MORALES ET CULTURELLES

A. La Convention Atlantique des Nations de l'OTAN

Déclare que les principes moraux et spirituels fondamentaux qui sont la raison d'être et d'agir des peuples unis dans la Communauté atlantique sont :

1. Les institutions politiques et économiques ont pour fin la protection et la promotion des droits, des libertés et des devoirs qui garantissent à toute personne humaine les conditions de réalisation de sa vocation spirituelle.

2. La liberté est inséparable de la responsabilité qui implique la reconnaissance d'une loi morale à laquelle sont soumis les individus et les collectivités.

3. La liberté est inséparable de la solidarité des hommes entre eux, qui comporte le devoir de faire accéder progressivement tous les hommes aux biens matériels et spirituels.

4. La liberté est inséparable de la tolérance, qui reconnaît le droit à la libre discussion de toutes les opinions qui ne sont pas la négation destructrice des principes mêmes de la civilisation.

5. La liberté est inséparable de la diversité, reflet de l'origine différente des peuples et de leurs acquisitions propres dans tous les domaines, sans que ce soit, toutefois, au détriment des éléments communs qui doivent toujours pousser les peuples de notre civilisation à s'unir.

6. La liberté est inséparable du respect de la vérité objective qui doit restituer aux mots le sens exact qu'ils ont dans le monde libre.

Et en conséquence invite les peuples membres de l'Alliance

1. A maintenir et à promouvoir les valeurs et les principes de la civilisation par l'éducation, les publications, les conférences, la radio, le cinéma, la télévision.

2. A défendre, par leur attitude vis-à-vis des autres nations, l'éthique et les valeurs de la civilisation occidentale et à montrer par leur exemple qu'en s'écartant de cette éthique et de ces valeurs, on engendre le désordre et la désunion.

3. A défendre ces valeurs et ces principes, à l'intérieur de la Communauté, contre les tendances de dissolution intellectuelles et morales.

4. A s'efforcer d'établir un climat de mutuelle compréhension entre les membres de la Communauté Atlantique dans la reconnaissance de la richesse que constitue leur diversité.

5. A montrer à tous les peuples comment le respect de ces valeurs et de ces principes peut seul faire de la civilisation technique l'instrument de la promotion matérielle et spirituelle de l'humanité.

6. A décider que l'Acropole devienne le symbole de notre culture et le haut lieu de notre Alliance, et demande aux gouvernements d'étudier une réalisation pratique de cette résolution.

B. La Convention Atlantique des Nations de l'OTAN

Considérant qu'un des principaux obstacles auquel se heurtera la réalisation de véritables communautés européennes et atlantiques est constitué par les différences de langues et, par conséquent, de mentalités et de mode de pensée ;

Considérant que cette barrière des langues est particulièrement préjudiciable pour une collaboration scientifique dont dépend le potentiel de l'Occident ;

Invite les Gouvernements des nations de l'OTAN et ultérieurement ceux des autres pays animés d'un même idéal à convoquer un Conseil Atlantique des ministres de l'Éducation nationale, des ministres chargés des questions scientifiques, des autorités de l'Enseignement et des représentants des Universités, en vue :

1. De déterminer les vastes objectifs d'une éducation susceptibles de promouvoir les idéaux et les objectifs de la Communauté Atlantique, d'étudier les moyens de mise en œuvre des principes élaborés et d'examiner périodiquement les résultats obtenus ;

2. D'organiser d'une part :

Le Plan Atlantique de la Jeunesse et de l'Éducation visant dans le domaine de l'Enseignement à développer l'étude des langues complétée par les échanges les plus larges possibles d'étudiants, de professeurs et de jeunes représentants des cadres et de jeunes travailleurs urbains et ruraux ;

D'autre part :

Un plan de collaboration scientifique entre les hommes de science et les institutions des pays de la Communauté,

L'un et l'autre plan étant financés par l'ensemble des nations qui y auront adhéré.

Dans le cadre des vœux exprimés ci-dessus,

La Convention attire l'attention des gouvernements sur les points suivants :

a. Parallèlement à l'étude et à la pratique des langues, il est capital de développer la compréhension mutuelle entre hommes de modes de pensée différents, originaires de tous les pays du monde libre, et plus particulièrement des nations nouvellement indépendantes.

Cette action doit être menée en premier lieu au profit des étudiants de l'Enseignement supérieur dont le plus grand nombre possible devrait pouvoir passer au moins une année d'études de leur spécialité dans une université ou grande école dont l'enseignement est dispensé dans une autre langue que la leur.

Notamment, lorsqu'il s'agit de nouvelles nations, il importe d'affecter une priorité toute particulière à ce programme, car les besoins intellectuels et culturels doivent être satisfaits à tout prix.

Des mesures devront être prévues pour que ce séjour dans les universités ou écoles étrangères ne soit pas une cause de retard ou d'infériorité pour la carrière de l'intéressé. Il devra lui apporter, au contraire, des avantages soit par des équivalences de diplômes, soit par la création de diplômes nouveaux, ceux-ci pourront permettre par exemple à l'étudiant d'exercer une profession soit dans son pays, soit dans le pays où il aura passé une à plusieurs années d'études et à la condition que sa connaissance des deux langues le permette.

b. Il serait souhaitable qu'à l'avenir les personnalités officielles ou techniques appelées à participer à des négociations internationales soient choisies de préférence parmi ceux qui auront suivi une telle formation, développée ensuite par des échanges de fonctionnaires entre nations atlantiques.

c. Les professeurs, et particulièrement ceux de l'Enseignement supérieur, ainsi que les savants des Centres de recherche, devraient pouvoir être périodiquement, soit détachés dans des établissements, Universités et organes de recherche étrangers, soit prendre avec eux des contacts approfondis. Bien que cela puisse n'être pas immédiatement réalisable dans tous les pays de la Communauté atlantique, l'octroi périodique d'un « congé d'un an » aux professeurs et aux chercheurs serait, d'une façon générale, souhaitable.

d. Sur le plan de la documentation et de la collaboration scientifiques, il serait nécessaire de créer en complément des organismes existants, un Centre de documentation scientifique assurant, entre autres, la traduction et la diffusion des principaux travaux, articles, rapports, ouvrages parus dans tous les pays intérieurs ou extérieurs à la Communauté et non encore diffusés par d'autres organismes. La Commission tient pour très urgente la création d'un tel Centre.

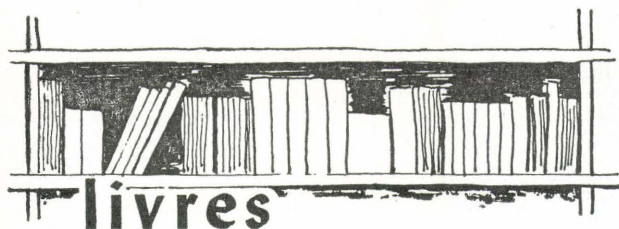
e. Le « jumelage » des Universités ou grandes écoles supérieures de langues différentes devrait être intensifié et encouragé à l'intérieur de la Communauté.

f. Il conviendrait d'assurer l'établissement et l'échange de statistiques comparables en matière d'éducation et de recherche dans les pays de la Communauté atlantique.

C. Recommande que ces propositions fassent l'objet d'un examen plus approfondi de la part de l'Institut atlantique pour faciliter l'exécution des tâches énumérées ci-dessus, avec le concours des organismes existants, tels que le Conseil pour la Coopération culturelle du Conseil de l'Europe, en évitant tout chevauchement des activités.

RESOLUTION GENERALE

La Convention Atlantique des Nations de l'OTAN invite son Président à transmettre la Déclaration et les Résolutions ci-dessus au Conseil de l'OTAN et à la Conférence de Parlementaires de l'OTAN, dans le plus bref délai possible, et invite ses membres à communiquer cette Déclaration et ces Résolutions à leurs législatures ou Gouvernements respectifs aussitôt que cela leur sera possible.



« NEW DIMENSIONS IN FOREIGN POLICY »

par Max Beloff

(George Allen and Unwin, Londres, 208 p., 25 shillings)

Sans approfondir les caractéristiques du peuple britannique, qui penche vers l'isolationnisme, M. Max Beloff, professeur d'Institutions politiques et administratives à l'Université d'Oxford, décrit dans un style clair et compréhensible l'histoire d'après-guerre d'une Grande-Bretagne solitaire, emprisonnée par l'influence d'un réseau croissant d'organisations internationales.

Quand M. Harold Macmillan, le Premier Ministre britannique, demanda officiellement l'admission de la Grande-Bretagne au Marché Commun, ce fut la fin d'une longue période pendant laquelle ce pays n'avait cessé de lutter contre toute forme d'engagement politique ou même d'alliance économique.

Ce livre ne cherche pas à expliquer pourquoi l'Angleterre est restée si fidèle à une politique de souveraineté absolue, coûte que coûte ; il montre plutôt comment cette politique a été peu à peu abandonnée à cause des activités de la Grande-Bretagne au sein des diverses institutions internationales.

Bien entendu, la Grande-Bretagne avait ses raisons, et en a encore quelques-unes, pour se méfier des alliances politiques et économiques. Ce ne fut pas par manque d'intérêt. L'Angleterre fut largement représentée aux premières réunions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, au Conseil de l'Europe, à l'Organisation Européenne de Coopération Economique et à l'Union de l'Europe occidentale. Mais cet intérêt visait certainement à éviter une ruée générale vers la supranationalisation.

En ce qui concerne certaines propositions supranationales, l'auteur souligne que les Anglais ont estimé non seulement que la politique des institutions proposées porterait préjudice aux intérêts britanniques, mais surtout que le système serait maladroit et inefficace en comparaison du leur.

Il est tout à fait vrai de dire que la Grande-Bretagne a montré beaucoup plus de souplesse dans ses relations militaires avec les autres pays. Cela faisait contraste avec son attitude rigide vis-à-vis des négociations politiques et économiques.

Auto-défense collective.

C'est M. Ernest Bevin, aujourd'hui décédé, qui, en 1948, déclara, alors qu'il était Ministre des Affaires Etrangères : « Le temps est venu de trouver le moyen d'augmenter nos relations avec les pays du Bénélux. Nous pensons maintenant à l'Europe occidentale comme à un tout. »

Cela marqua l'adoption officielle par le gouvernement d'une politique d'auto-défense collective dirigée contre l'éventualité d'une plus grande expansion soviétique en Europe. Mais il n'était pas question de liens politiques.

La Grande-Bretagne fut membre fondateur du Pacte Atlantique, en avril 1949. Comme les autres nations membres, elle fut entraînée dans ce plan de défense collective à cause des efforts concertés du bloc communiste pour enfoncer ses griffes dans le monde libre — pays par pays.

Alors que la Grande-Bretagne était satisfaite d'avoir des alliances précises, il se passa, au cours des négociations, quelque chose qui bouleversa le gouvernement britannique. Certaines nations, en particulier le Canada, insistèrent pour insérer dans le texte du traité une clause sur la nécessité de favoriser les conditions de stabilité et de bien-être et sur la possibilité de mener une action économique commune à cet effet.

Cela signifiait, comme le dit M. Beloff, que le dilemme devant lequel se trouvait la politique britannique était alors, d'une certaine façon, érigé en institution.

La Grande-Bretagne devait-elle aller de l'avant et tirer le meilleur parti possible des nouvelles institutions européennes ou travailler à concrétiser la promesse apparente de l'OTAN de construire une communauté sur une plus grande échelle ?

Bien que la Grande-Bretagne ait maintenant demandé à faire partie de la « petite Europe », elle n'a pas encore été admise. Mais M. Beloff dit clairement que la politique anglaise a été de plus en plus influencée, au cours de toutes ces années, par les activités des gouvernements au sein des institutions internationales et que, déjà, le système gouvernemental de la Grande-Bretagne a été adapté de façon à ce que son intégration à l'Europe se fasse en douceur.

« DAS MITTELMEER, EIN MEER DER ENTSCHEIDUNGEN »

(La Méditerranée, mer des décisions)

par Wolfgang Höpker

(Verlag E. S. Mittler & Sohn, Francfort, 112 p.)

L'auteur, co-rédacteur du célèbre hebdomadaire « Christ und Welt », a déjà traité dans une étude complète et détaillée, de l'importance stratégique de la Baltique. Il se tourne maintenant vers le flanc méridional de l'OTAN, étudie la menace soviétique en ce qui concerne les communications méditerranéennes et examine les forces qui se font face sur les deux rives de la Méditerranée et de la Mer Noire : les pays du bloc soviétique, les membres de l'OTAN et les pays neutres.

La Méditerranée traverse actuellement sa quatrième période historique. La première fut la période gréco-romaine, la deuxième, celle de l'Islam, et la troisième, la période britannique. Selon M. Höpker, elle est aujourd'hui « surveillée » par les Etats-Unis, seule puissance occidentale individuelle capable de la défendre contre l'expansion soviétique. Les Etats-Unis utilisent à cet effet la Sixième Flotte, qui collabore avec le commandement des Forces Alliées de Méditerranée.

En soulignant l'importance des forces navales du bloc soviétique et des forces de ses satellites balkaniques, M. Höpker en vient néanmoins à conclure que l'on ne peut considérer la Mer Noire comme une mer intérieure communiste. Non seulement la Turquie contrôle le goulot des Dardanelles mais, de plus, les armées de l'OTAN et la force de frappe atomique terrestre et navale des Etats-Unis pourraient, en cas d'agression, menacer de destruction la zone méridionale de l'Union soviétique. L'auteur trace un tableau équilibré de la puissance militaire et des problèmes politiques, économiques et sociaux des pays méditerranéens.

Grave problème pour l'U.R.S.S.

Bien qu'au moment de la publication de ce livre la rupture entre l'Union Soviétique et l'Albanie n'en fût qu'à son début, M. Höpker prévoyait déjà que l'Union Soviétique ne pourrait plus compter sur les bases navales albanaises. Cela constitue maintenant un grave problème pour les opérations navales soviétiques en Méditerranée, puisque les deux goulots sont commandés par les forces de l'OTAN. Et il n'est pas certain que le Canal de Suez reste toujours ouvert. En plus de l'examen approfondi de la situation en Grèce, en Yougoslavie, en Albanie, en Italie et en Espagne, il fait aussi mention du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie ainsi que des pays de la Méditerranée orientale. Ces études intéress-

santes sont complétées par des chapitres traitant des problèmes économiques et des questions de transport maritime. La Méditerranée est maintenant la voie navigable la plus importante du monde pour le transport de combustibles.

Un dernier chapitre est consacré au rôle stratégique et à l'organisation des deux commandements de l'OTAN, celui du Sud-Europe (AFSOUTH) et celui de la Méditerranée (AFMED). L'auteur regrette que les forces alliées soient ainsi scindées en deux et aurait préféré un commandement unique. Il estime que la Sixième Flotte américaine est l'élément de dissuasion le plus efficace contre une agression communiste dans ce secteur. Non seulement son importance militaire est grande, mais sa présence et sa mobilité contribuent à la stabilité politique. Les Etats-Unis veulent que la Sixième Flotte soit une « messagère permanente du bon vouloir » autant qu'un instrument militaire.

En conclusion, M. Höpker développe l'idée selon laquelle l'Atlantique est aujourd'hui ce que fut autrefois la Méditerranée : le berceau de la civilisation qui lie divers peuples dans une destinée commune. Actuellement, l'Atlantique est le lien entre les membres américains et européens de l'OTAN au sein d'une alliance fondée sur une civilisation commune et un front commun contre le défi soviétique. Le livre de M. Höpker aide à comprendre les problèmes complexes de la Méditerranée. Il donne des précisions sur les forces navales dans cette région, y compris celles de la marine soviétique. Il contient aussi une précieuse bibliographie.

« STRATEGIE DER NATO — AUS DER SICHT DER OBERSTEN BEFEHLSHABER EUROPA »

(La stratégie de l'OTAN — Vue par les Commandants Suprêmes des Forces Alliées en Europe)

publié par la **Deutsche Atlantische Gesellschaft**, Bonn, 112 pages.

« Quand vous affirmez deux choses sur lesquelles tout le monde est d'accord, vous êtes parfois qualifié de « source militaire autorisée », mais quand vous dites, avec franchise et honnêteté, des choses nécessaires qui ne sont pas reconnues pour telles, alors on vous traite de « grosses huiles thermonucléaires ». Tel est le problème devant lequel se trouve le Général Lauris Norstad qui, dans ses exposés sur la stratégie de l'OTAN, a dit et répète ce qui est « franc, honnête et nécessaire » sans chercher à savoir si cela plaît ou non. La Deutsche Atlantische Gesellschaft, Section allemande de l'Association pour le Traité de l'Atlantique, vient de publier un recueil de divers exposés sur la stratégie OTAN faits par les Commandants Suprêmes Alliés en Europe Dwight D. Eisenhower, Matthew B. Ridgway, Alfred M. Gruenther et Lauris Norstad et leurs adjoints et chefs d'Etat-Major, le Vicomte Montgomery of Alamein, Sir Richard Gale et C.V.R. Schuyler. Ces exposés sont tirés d'allocutions et discours officiels, interviews à la radio et à la télévision, conférences de presse et réponses aux questions posées par les groupes de visiteurs qui se sont rendus au SHAPE. Le Lieutenant-Colonel Gerd Stamp, des Forces armées de la République Fédérale d'Allemagne, a classé les diverses citations selon un système de mots-clés, grâce auquel l'on peut facilement retrouver les points de vues officiels des personnalités qui font autorité sur certains aspects militaires de l'OTAN et de sa stratégie.

Nous n'avons pas la place d'entrer ici dans le détail des citations célèbres ou moins connues reproduites dans cette brochure, mais il est peut-être utile d'indiquer que, parmi nombre d'autres questions, on trouvera des observations et déclarations concernant la nécessité fondamentale d'une alliance défensive des puissances occidentales, l'appareil militaire de l'OTAN, la stratégie de la dissuasion et les différentes missions assignées aux forces dites « du bouclier et de l'épée » ainsi que sur l'emploi et le stockage des armes nucléaires, les problèmes de logistique et les programmes d'infrastructure et d'aide militaire. Parmi les autres sujets abordés, on peut citer les forces mobiles de l'OTAN, la position prise par l'OTAN au sujet de la question du service

militaire obligatoire et de sa durée ainsi que la protection civile. En outre, cette compilation contient des exposés du SACEUR sur la politique de désengagement et sur les problèmes du désarmement et de la défense psychologique.

Dans sa préface, le Général Friedrich Foertsch, qui est resté plusieurs années au SHAPE avant d'être nommé Inspecteur général de la Bundeswehr, déclare que ce recueil « est destiné à fournir des renseignements directs et utiles à quiconque s'intéresse aux problèmes essentiels de notre défense » et qu'il devrait être le livre de chevet de « ceux qui, dans le public aussi bien qu'au sein de la Bundeswehr, s'efforcent de promouvoir et d'élargir la compréhension à l'égard de l'OTAN en tant que défenseur de la paix et de la liberté ». La diffusion de cet ouvrage dans tous les pays de l'OTAN serait très utile, mais il n'existe jusqu'à présent qu'une édition allemande, et son efficacité s'en trouve forcément limitée.

AUTRES PUBLICATIONS INTERESSANTES

« The British Survey »

(Main Series No. 153), publié par la British Society for International Understanding, Londres, 1 shilling 6 pence.

Ce numéro de décembre 1961 du «British Survey» contient deux articles d'un intérêt particulier pour les citoyens de l'Alliance Atlantique. L'un est intitulé « Qu'est-ce qui ne va pas à l'OTAN ? », son auteur étant M. Ivan Matteo Lombardo, fondateur du Comité Atlantique Italien et ancien Président de l'Association internationale du Traité de l'Atlantique (ATA). L'autre est le Programme Politique 1961 de cette dernière publié sous le titre « L'unité atlantique face à l'offensive communiste ».

« The Wall and the Farmer »

par Constantin Fitzgibbon, publié par Index Ltd., Cavage Place, Londres S. W. 10.

Cette petite brochure reproduit un article qui a déjà paru dans «The Spectator» du 6 octobre 1961. L'auteur explique comment le système de collectivisation des fermes en Allemagne de l'Est a entraîné un nouvel exode vers l'Ouest et fut ainsi l'une des causes de l'érection du mur de Berlin.

« La protection des inventions aux Etats-Unis »

par André Bouju, Editions Eyrolles, Paris, 23 NF.

Comment obtenir un brevet aux Etats-Unis ? Qu'a-t-on intérêt à breveter ? Comment défendre son brevet ? Toutes ces questions reçoivent une réponse dans le livre de M. André Bouju, qui est appelé à rendre les plus grands services aux industriels, aux ingénieurs, aux hommes d'affaires, et à tous ceux qu'intéresse le marché américain.

« And not a shot is fired »

par Jan Kozak, The Long House Inc., New Canaan, Connecticut, 1 dollar.

Dans le numéro d'avril 1961 des **Nouvelles de l'OTAN**, M. Desmond Donnelly, membre du Parlement britannique, a écrit un article sur « La révolution parlementaire », dans lequel il s'inspirait d'un ouvrage de Jan Kozak, député communiste tchèque. M. Donnelly a souligné l'utilité de cette œuvre pour aider à comprendre les luttes idéologiques qui assaillent le monde actuellement. La maison d'édition **The Long House** a décidé de publier une version américaine de ce livre, par accord exclusif avec le «Independent Information Centre» à Londres.

GLADWYN, Lord.

«THE CASE FOR JOINING EUROPE».

New Statesman, Londres, 19 janvier, p. 78.

QUESTIONS MILITAIRES

ZUCKERMAN, Sir Solly.

«JUDGMENT AND CONTROL IN WAR».

Foreign Affairs, New York, janvier, p. 196.

Article fondé sur un exposé fait au cours d'une réunion sur « La Science et la Guerre en 1970 » qui s'est déroulée au SHAPE le 23 mai 1961, en présence du Général Norstad, de l'Amiral Mountbatten et du Dr Howard P. Robertson.

HEREIL, Georges.

« L'AVIATION, SON PRESENT, SON AVENIR ».

Revue Politique et Parlementaire, Paris, janvier, p. 50.

«EYES TOWARD THE SKY».

Time, New York, 12 janvier, p. 10.

Article sur NORAD, le système de défense aérienne du continent nord-américain.

ARON, Raymond.

« PARADOXE ATLANTIQUE ».

Figaro, Paris, 1^{er} février, p. 1.

Selon l'auteur, l'opposition qui existe en France entre la coopération économique et l'attitude nationaliste vis-à-vis des questions de défense a sa contrepartie en Grande-Bretagne et en Allemagne de l'Ouest.

DAVIES, Chief H. O.

«THE NEW AFRICAN PROFILE».

Foreign Affairs, New York, janvier, p. 293.

L'auteur examine les problèmes qui se posent en Afrique et qui résultent soit du colonialisme, soit de l'indépendance. A son avis, les pays africains vont vers la « démocratie dirigée ».

ALLEMAGNE

GRANDCHAMP, R.

« ALLEMAGNE 62 : CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE INTERIEURE ET EXTERIEURE ».

Revue Militaire d'Information, Paris, janvier, p. 22.

WEINSTEIN, Adelbert.

«FÜR EINE GEMEINSAME ATOMPOLITIK».

(« Nécessité d'une politique nucléaire commune »).

Frankfurter Allgemeine, 25 janvier, p. 1.

Cet article demande aux partis politiques allemands d'adopter une politique nucléaire commune pour développer la force de dissuasion OTAN.

AMERIQUE LATINE

DE BILLY, Robert.

« L'AMERIQUE LATINE ET LA COMMUNAUTE ATLANTIQUE ».

Revue Politique et Parlementaire, Paris, janvier, p. 47.

« SOLIDARITE PANAMERICAINE — L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS ».

Perspectives, Paris, 13 janvier.

CANADA

«CANADA AND NUCLEAR ARMS».

Economist, Londres, 20 janvier, p. 233.

L'auteur de cet article croit que le Canada ne cherchera pas à avoir des armes nucléaires à moins que la situation internationale ne se détériore.

MATTHEWS, Roy A.

«CANADA, BRITAIN AND THE COMMON MARKET (A CANADIAN VIEW)».

The World Today, Londres, février, p. 48.

CHINE

GALLOIS, Pierre M.

« CHINE, PUISSANCE ATOMIQUE ».

Revue de Défense Nationale, Paris, janvier, p. 11.

« LA CRISE AGRICOLE CHINOISE ».

Perspectives, Paris, 27 janvier.

ETATS-UNIS

HERTER, Christian A.

CLAYTON, William L.

«A NEW LOOK AT FOREIGN ECONOMIC POLICY».

Freedom & Union, Washington, décembre, p. 6.

VON PRELLWITZ, Jürgen.

«DAS 'BUNDNIS FÜR DEN FORTSCHRITT'».

(« Alliance pour un programme de développement en Amérique du Sud »).

Europa-Archiv, Bonn, 25 décembre, p.725.

LABAYLE-COUHAT, J.

« MARINES 1962 : MARINE AMERICAINE ».

La Revue Maritime, Paris, janvier, p. 23.

BOWLES, Chester.

«TOWARD A NEW DIPLOMACY».

Foreign Affairs, New York, janvier, p. 244.

RUSK, Dean.

«WHERE U.S. IS HEADED IN TODAY'S WORLD».

U.S. News & World Report, Washington, janvier, p. 52.

Interview avec le Secrétaire d'Etat américain.

FRANCE

PEYREFITTE, Alain.

« LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE EN 1961 ».

Esopo, Paris, 1^{er} janvier.

MESSMER, Pierre.

« EQUILIBRE DES MOYENS ».

Le Courrier du Parlement, Paris, 5 janvier, p. 1.

ITALIE

DINOLA, Alfonso.

«CAN NATO HELP SOUTHERN ITALY?»

NATO Journal, Washington, décembre, p. 14.

MILLET, Raymond.

« PROSPERE MAIS INQUIETE, L'ITALIE PEUT ENTRER DANS L'INCERTITUDE POLITIQUE ».

Tour d'Horizon, Paris, janvier, p. 11.

SPRIGGE, Sylvia.

«DE-STALINIZATION IN THE ITALIAN COMMUNIST PARTY».

The World Today, Londres, janvier, p. 23.

NENNI, Pietro.

«WHERE THE ITALIAN SOCIALISTS STAND».

Foreign Affairs, New York, janvier, p. 213.

MANN, Anthony.

«WILL ITALY SWERVE TO THE LEFT?»

Daily Telegraph, Londres, 26 janvier, p. 14.

MOYEN-ORIENT

BERREBY, Jean-Jacques.

« L'EGYPTE ET LA SYRIE APRES LA R.A.U. ».

Politique Etrangère, Paris, n° 5-6, p. 961 et p. 425.

YOUNG, T. Guyler.
«IRAN IN CONTINUING CRISIS».
Foreign Affairs, New York, janvier, p. 275.
L'auteur estime qu'un changement doit intervenir en Iran et espère qu'on réussira à surmonter la crise.

SOUVARINE, Boris.
« NASSER ET L'OCCIDENT ».
Esope, Paris, 1^{er} janvier.

ADAMS, Michael.
«MIDDLE EASTERN PROSPECTS».
Spectator, Londres, 19 janvier, p. 66.

PAYS-BAS

SNAPPER, Dr F.
« LA REPUBLIQUE DES PAYS-BAS ET L'OTAN ».
Revue Militaire Générale, Paris, décembre, p. 587.
Une comparaison entre la structure de la République des Provinces Unies des Pays-Bas (1579-1795) et celle de l'OTAN.

ROYAUME-UNI

MCLACHLAN, Donald.
«HUMBUG OVER ARMS FOR GERMANY».
Sunday Telegraph, Londres, 14 janvier, p. 12.
L'auteur considère que l'attitude britannique sur la balance des paiements est impossible si l'interdépendance des armes de l'OTAN n'a pas une signification concrète.

THOMPSON, Brigadier W. K.
«LOOKING AHEAD TO A NATIONAL DEFENCE FORCE».
Daily Telegraph, Londres, 16 janvier, p. 10.
Selon l'auteur, le but de la Grande-Bretagne devrait être de créer une force mobile semblable au « U. S. Marine Corps ».

BEATON, Leonard.
«LONG-TERM THOUGHTS ON DEFENCE».
The Guardian, Londres, 30 janvier, p. 8.

TURQUIE

COHEN, Sami.
«TURKEY NEEDS MORE HELP—OR ELSE».
NATO Journal, Washington, décembre, p. 12.
Résultat de la mission des « trois sages » désignés par le Conseil de l'Atlantique Nord en mai 1961

pour visiter la Turquie : l'OTAN doit aider à résoudre les problèmes économiques turcs.

U.R.S.S.

SIDZIKAUSKAS, Vaclovas.
«SOVIET COLONIALISM IN THE BALTIC».
Military Review, Fort Leavenworth, Kansas, janvier, p. 36.

Résumé d'un article qui a déjà paru dans «The Baltic Review» en mai 1961.

MOSELEY, Philip.
«KHRUSHCHEV'S PARTY CONGRESS».
Foreign Affairs, New York, janvier, p. 183.

Article sur le XXII^e Congrès du Parti communiste soviétique, dans lequel l'auteur trouve que M. « K » comprend parfaitement les aspirations du peuple russe à la paix, au progrès économique, à la sécurité et à l'initiative locale. Mais ses rapports avec les autres pays du bloc oriental laisseraient à désirer.

PISTRAK, Lazar.
«DIE STRATEGIE DER SOWJETS IN AFRIKA».
(« Stratégie soviétique en Afrique »).
Aussenpolitik, Stuttgart, n° 1, 1962, p. 26.

REY, Lucienne.
« APRES LE XXII^e CONGRES : GOMULKA EXPLIQUE LE STALINISME ».
Est & Ouest, Paris, 1-15 janvier, p. 13.

DEUTSCHER, Isaac.
«WILL RUSSIA ABANDON EAST GERMANY?»
Observer, Londres, 28 janvier, p. 10.
L'auteur croit que M. Khrouchtchev se prépare à adopter la politique de Malenkov en 1953, qui préconisait un retrait de l'Allemagne orientale.

MENDE, Tibor.
« LE COURS NOUVEAU DES RELATIONS SINO-SOVIETIQUES ».
La Nef, Paris, janvier-mars, p. 52.

PUBLICATIONS OTAN

Communiqués de Presse :
N° (62) 1 — Déclaration de M. Dirk U. Stikker (sur le Général Heusinger), le 26 janvier 1962.



“ LA SIGNIFICATION DE BERLIN ”

Pourquoi, seize ans après une guerre au cours de laquelle les Alliés ont cherché à résoudre le problème allemand une fois pour toutes, la menace d'une nouvelle guerre plane-t-elle sur Berlin ? L'ouvrage « The Meaning of Berlin », publié par le Foreign Office et édité par H.M.S.O. à Londres (prix : 1 shilling) répond par des faits et informations essentielles à cette question et à d'autres qui se rapportent à la capitale allemande.

L'origine de la crise et la nature du danger soviétique qui menace non seulement la liberté de Berlin-Ouest, mais aussi la paix et la sécurité du monde entier, sont exposées très simplement, comme sont examinés les problèmes que poserait un règlement éventuel de l'affaire de Berlin. La brochure rappelle brièvement les efforts déployés par les puissances occidentales pour trouver une solution équitable au problème allemand.

Erratum : Nous regrettons que dans notre numéro de janvier M. Otto Pick ait été qualifié de membre du « Royal Institute of International Affairs ». M. Pick n'est pas membre de cet institut.

Les

NOUVELLES DE L'OTAN

peuvent être obtenues à l'une des adresses suivantes

ÉDITION FRANÇAISE

« *Nouvelles de l'OTAN* »

Tous les pays sauf le Canada

Service de l'Information de l'OTAN,
Porte Dauphine, Paris, 16^e.

Canada

The Department of External Affairs,
Information Division.
Ottawa, Ontario.

ÉDITION ALLEMANDE

« *NATO Brief* »

Presse-und Informationsamt der Bundesregierung.
Welckerstrass, 11, Bonn, Allemagne.

ÉDITION ITALIENNE

« *Notizie NATO* »

Comitato Italiano Atlantico,
Piazza di Firenze, 27, Roma (2), Italie.

ÉDITION DANOISE (trimestrielle)

« *NATO Nyt* »

Atlantsammenslutningen
Forchammersvej 13,
Copenhagen, Danemark.

ÉDITION ANGLAISE

« *NATO Letter* »

Royaume-Uni

The Central Office of Information
Hercules Road, Westminster Bridge Road,
London, S.E.1.

Etats-Unis

Distribution Planning,
Office of Public Services,
Department of State, Washington 25, D.C.

Canada

The Department of External Affairs,
Information Division.
Ottawa, Ontario.

Autres pays

Service de l'Information de l'OTAN,
Porte Dauphine,
Paris (16^e) France

ÉDITION GRECQUE (trimestrielle)

« *Delta NATO* »

Association Hellénique du Traité Atlantique
39, avenue El. Venizelos,
Athènes 1, Grèce.

ÉDITION TURQUE (trimestrielle)

« *NATO Dergisi* »

Uçan Türk
Türk Hava Kurumu,
Ankara, Turquie.

Les **Nouvelles de l'OTAN** sont publiées par le Service de l'Information
de l'OTAN

Rédactrice en chef : SHEVAWN LYNAM

Rédacteurs adjoints : JEAN DE MADRE et JOHN S. HODDER

Des exemplaires sont envoyés gratuitement aux organisations et aux
personnes s'intéressant spécialement aux affaires internationales. A
moins que le contraire ne soit spécifié, les articles et documents peuvent
être reproduits librement en mentionnant leur origine. La reproduction
de articles signés doit contenir le nom de l'auteur.

